



Wallonie

Agence de Développement local



Veuillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes par courrier à l'adresse ci-contre :



Service public de Wallonie
 Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
 Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
 Direction de l'Emploi et des Permis de travail
 Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)
 5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.
 En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet <http://emploi.wallonie.be> ou joindre une des personnes de contact.

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : <http://emploi.wallonie.be>

Personnes de contact

M. Stéphane FERMINE, Attaché

Tél : 081 33 43 15

Courriel : stephane.fermine@spw.wallonie.be

Mme Julie BARBEAUX, Attachée

Tél : 081 33 43 68

Courriel : julie.barbeaux@spw.wallonie.be

Mme Gigliola Eliana GALASSO, Gradulée

Tél : 081 33 44 39

Courriel : gigliolaeliana.galasso@spw.wallonie.be

Agence de Développement local Demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément

Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Une subvention annuelle de maximum 63.000 € indexée peut être accordée à l'ADL par la Région wallonne pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un de niveau A et un de niveau B ou C ; s'il s'agit d'un agent de niveau C, la subvention régionale est ramenée à 58.500 € indexée maximum). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région wallonne. L'agrément est accordé par les ministres en charge de l'emploi, l'économie et les pouvoirs locaux pour une période de trois ans renouvelable.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes) ;
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

L'introduction de la demande d'agrément à l'administration wallonne se fait au moyen du formulaire téléchargeable ci-dessous. La notice explicative reprise ci-dessous fournit les informations et les pistes nécessaires à sa rédaction et à sa présentation.

Public

Les communes ou groupements de communes limitrophes totalisant maximum 40.000 habitants.

Réglementation

Base légale¹ :

Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié par le décret du 15 décembre 2005.

Arrêté d'application du 15 février 2007.

Table des matières

1. Objet de la demande.	3
2. Renseignements généraux - Communes candidates.	4
3. L'Agence de Développement local (ADL).	6
4. Projet de développement local.	8
5. Moyens de fonctionnement.	84
6. Liste des documents à joindre.	90
7. Déclaration sur l'honneur et engagements.	91
8. Protection de la vie privée et voies de recours.	92
Enquête de satisfaction.	93

¹ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

1. Objet de la demande

1.1. Type de demande

Il s'agit

- d'une première demande d'agrément
 d'un renouvellement d'agrément

1.2. Forme juridique

- Régie communale autonome
 Régie communale

autonome

Le président :

M. Nom Prénom
 Mme _____

ordinaire (uniquement si votre commune a bénéficié d'une subvention en tant que projet pilote d'ADL)

Le bourgmestre :

M. Nom Prénom
 Mme _____

Le Directeur général :

M. Nom Prénom
 Mme _____

Date d'approbation des statuts de la régie par la direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux

__ / __ / ____

Date d'approbation de la création de la régie par le collège communal

__ / __ / ____

ASBL

Le président :

M. Nom Prénom
 Mme _____

Date d'approbation des statuts de l'asbl par la direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux

__ / __ / ____

Date de signature des statuts de l'asbl

__ / __ / ____

Date de dépôt des statuts au greffe du Tribunal de Commerce

__ / __ / ____

Date de dernière modification des statuts

__ / __ / ____

Si plusieurs communes sont associées dans la création de l'ASBL, donnez une date d'approbation pour chacune d'elle :

Commune

Date d'approbation de la création de l'ASBL par le collège communal

__ / __ / ____

Commune

Date d'approbation de la création de l'ASBL par le collège communal

__ / __ / ____

Commune

Date d'approbation de la création de l'ASBL par le collège communal

__ / __ / ____

Commune

Date d'approbation de la création de l'ASBL par le collège communal

□□ / □□ / □□□□

2. Renseignements généraux - Communes candidates

Veillez identifier ci-après les communes participantes au projet d'agence de développement local.

2.1. Première commune associée

2.1.1. Identité

Dénomination

BERTRIX

Rue

rue de la Gare

Numéro

38

Boîte

Code postal Localité

6 8 8 0

BERTRIX

Nombre d'habitants

8531

Site Web

www.bertrix.be

2.1.2. Autorités

Bourgmestre :

M.

Nom

HARDY

Prénom

MICHEL

Mme

Directeur général :

M.

Nom

ROBINET

Prénom

MARIE-FRANCE

Mme

2.2. Deuxième commune associée

2.2.1. Identité

Dénomination

BOUILLON

Rue

Place Ducale

Numéro

1

Boîte

Code postal Localité

6 8 3 0

BOUILLON

Nombre d'habitants

5399

Site Web

www.bouillon.be

2.2.2. Autorités

Bourgmestre :

M.

Nom

DEFAT

Prénom

ANDRE

Mme

Directeur général :

M.

Nom

MATHIEU

Prénom

JEAN

Mme

2.3. Troisième commune associée

2.3.1. Identité

Dénomination

HERBEUMONT

Rue

RUE LAUVAUX

Numéro

27

Boîte

Code postal Localité

6 8 8 7

Herbeumont

Nombre d'habitants

1 5 7 4

Site Web

www.herbeumont.be

2.3.2. Autorités

Bourgmestre :

M.

Nom

Prénom

Mme

MATHELIN

Catherine

Directeur général :

M.

Nom

Prénom

Mme

MAGOTIAUX

Véronique

2.4. Quatrième commune associée

2.4.1. Identité

Dénomination

PALISEUL

Rue

Grand-Place

Numéro

1

Boîte

Code postal Localité

6 8 5 0

Paliseul

Nombre d'habitants

5 2 5 0

Site Web

www.paliseul.be

2.4.2. Autorités

Bourgmestre :

M.

Nom

Prénom

Mme

ARNOULD

FREDDY

Directeur général :

M.

Nom

Prénom

Mme

HEGYI

ELINE

3. L'Agence de Développement local (ADL)

En cas de renouvellement d'agrément :

Nombre d'habitants sur le territoire couvert par l'ADL

3.1. Délibération communale

Joignez en annexe la délibération du conseil communal ayant pour objet de créer ou de maintenir une ADL et sollicitant l'agrément de celle-ci.

Date de la délibération de la commune

Joignez en annexe la délibération des conseils communaux ayant pour objet de créer ou de maintenir une ADL et sollicitant l'agrément de celle-ci.

Date de la délibération de la première commune associée

Date de la délibération de la deuxième commune associée

Date de la délibération de la troisième commune associée

Date de la délibération de la quatrième commune associée

Date de la signature de la convention de collaboration entre les communes

3.2. Localisation du siège social

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text" value="Rue Lauvaux,"/>	<input type="text" value="27"/>	<input type="text"/>
Code postal	Localité	
<input type="text" value="6887"/>	<input type="text" value="Herbeumont"/>	

3.3. Localisation du siège d'exploitation

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text" value="Place Ducale"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text"/>
Code postal	Localité	
<input type="text" value="6830"/>	<input type="text" value="Bouillon"/>	

3.4. Compte bancaire de l'ADL

 Le compte bancaire doit être celui de l'ADL et non celui de la commune.
 En cas de renouvellement, seulement si le compte bancaire a été modifié.

IBAN <i>International Bank Account Number</i>	BIC <i>Bank Identifier Code</i>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Ouvert au nom de

3.5. Personne de contact, suivi du dossier

3.5.1. Personne de contact

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input checked="" type="checkbox"/> Mme	<input type="text" value="MATHELIN"/>	<input type="text" value="Catherine"/>
Fonction		
<input type="text" value="Bourgmestre d'Herbeumont"/>		
Téléphone	Téléphone	Fax
<input type="text" value="061/21.03.37"/>	<input type="text" value="0497/42.25.86"/>	<input type="text"/>

Courriel

catherine.mathelin@herbeumont.be

3.5.2. Autre personne de contact

M. Nom Prénom
 Mme TASSIN Mélanie

Fonction

Eco-Conseillère - Bouillon, et agent traitant du dossier d'agrément

Téléphone

0 6 1 / 2 8 . 0 3 . 1 7

Téléphone

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Fax

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Courriel

adl@bouillon.be

4. Projet de développement local

Développez votre projet selon le plan suivant :

4.1. Initiation de la démarche

Pourquoi souhaitez-vous vous doter d'une ADL ? Expliquez notamment quelle plus-value vous en attendez pour le territoire concerné.

Pourquoi souhaitez-vous maintenir une ADL ? Expliquez notamment quelle plus-value vous en attendez pour le territoire concerné.

Pour les responsables politiques de ces 4 communes, la décision de se doter d'une ADL a pris naissance à la lecture du nouveau projet de SDER (Schéma de développement de l'espace régional). Selon ces autorités communales, sur le plan économique, l'axe Est/Ouest en province de Luxembourg (N 89) est oublié dans ce nouveau schéma alors qu'il permet de rejoindre l'agglomération toute proche de Sedan-Charleville (130 000 habitants) et l'agglomération liégeoise. Les responsables communaux souhaitent que cet axe soit considéré comme un élément de développement. C'est en tout cas un des principaux éléments fédérateurs du territoire de la future ADL. De plus, toujours selon ces autorités, la spécificité rurale semble être reléguée à une portion congrue dans ce projet. Pourtant, elle doit être une composante essentielle du territoire wallon.

Ces communes rurales ont conscience que l'avenir, en terme de développement, ne doit pas s'envisager seule mais au contraire, en réunissant leurs atouts. Selon eux, il convient que le mouvement de recomposition territoriale présidant à la création de bassins de vie soit porté par une démarche ascendante autour d'un projet transcommunal. Ces 4 communes ont déjà l'habitude de travailler ensemble dans le cadre de projets communs comme le Gal, la Maison de l'emploi, Maison du tourisme, ...dans le respect et la confiance mutuelle. Leur proximité géographique et socio-économique va leur permettre de développer des actions communes tout en étant complémentaires et en réalisant des économies d'échelle.

La plus-value de l'ADL sera de mettre en évidence l'unité du territoire autour de projets communs, la pertinence du territoire se traduisant par son homogénéité qui s'appuie sur la complémentarité des 4 communes. La Semois, la N89, le tourisme, l'aspect mobilité, la proximité de la France dans le cadre de projets européens, le développement économique complémentaire au commerce et au tourisme sont autant de secteurs sur lesquels l'ADL pourra s'appuyer pour mener des projets fédérateurs.

4.2. Diagnostic de territoire

4.2.1. Décrivez le contexte local

Présentez une synthèse d'une quinzaine de pages de votre diagnostic de territoire.

- caractéristiques géographiques
- population
- économie, emploi
- habitat / logement / pression foncière
- agriculture
- environnement / cadre de vie
- mobilité
- culture, sport, monde associatif
- enseignement
- outils et plans de développement territorial et local, y compris éventuelles initiatives privées
- social

4.2.1.1. Caractéristiques géographiques

Les quatre communes étudiées se situent en province de Luxembourg dans l'arrondissement administratif et judiciaire de Neufchâteau.

BERTRIX

Située au sud-ouest de la province, cette commune s'étend sur 13.770 ha et se divise en 5 sections : Auby-sur-Semois, Bertrix, Cugnon, Jehonville et Orgeo et en plusieurs hameaux : Acremont, Assenois, Biourge, Blancheoreille, Glaumont, Morteihan, Nevraumont, Rossart et Sart.

La commune est traversée par la Nationale 89, une route à 4 bandes très fréquentée qui relie Sedan (France) à Salmchâteau (Commune de Vielsalm) et traverse la nationale 4 à Champlon (Tenneville). Bertrix est également bordée au nord par l'E411.

La commune bénéficie d'une gare voyageurs et est desservie par deux lignes de chemins de fer (165 et 166) qui la mettent en liaison d'une part avec Libramont et Athus pour la 165 et d'autre part avec Dinant et Bertrix pour la 166.

PALISEUL

Paliseul se situe au nord-ouest de la Commune de Bertrix. Elle s'étend sur 11.295 ha et est composée de 8 villages: les sections de Carlsbourg, Fays-les-Veneurs, Framont, Maissin, Nollevaux, Offagne, Opont, Paliseul et de quelques hameaux : Merny, Plainevaux, Saint-Eloi, Almache, Our, Frênes et Beth.

Elle est quadrillée par quatre routes nationales : deux voies principales bordent l'entité : la N89 et la N95 qui se rejoignent à la frontière communale avec Bouillon au carrefour de Menuchenet. Les deux routes nationales secondaires, la N899 la traverse dans son axe Nord-Sud et la N853, sur l'axe Est-Ouest, la relie à Bertrix. Elle possède également deux points d'arrêt (Paliseul et Carlsbourg) et est desservie par la ligne de chemin de fer 166 venant de Bertrix et allant à Dinant.

BOUILLON

Commune la plus occidentale de la province, Bouillon occupe une position frontalière avec la province de Namur et la France et se situe à proximité de la ville de Sedan. D'une superficie de 14.850 ha, la commune regroupe 11 villages : Bellevaux, Bouillon, Corbion, Dohan, Les Hayons, Poupehan, Noirefontaine, Rochehaut avec les hameaux de Frahan et Laviot, Sensenruth avec les hameaux de Curfoz et Briahan, Ucimont et son hameau de Botassart (Le tombeau du Géant) et Vivy avec le hameau de Mogimont. Son axe majeur de communication est la N89 « Sedan - Libramont-Chevigny - Salmchâteau » qui coupe le territoire en deux selon un axe nord-sud et permet de rejoindre l'autoroute E411 en plus ou moins 30 minutes.

HERBEUMONT

Herbeumont est la plus petite des 4 communes étudiées. Située au sud de Bertrix, elle a une superficie de 5.880 ha. Les villages de la commune sont Herbeumont, Saint-Médard, Straimont, Martilly, Gribomont et Menugoutte. Sa particularité est son éloignement des grands axes de communication : une seule route nationale, la N884, conduit au village d'Herbeumont situé à l'extrême nord-ouest du territoire, tous les autres villages occupant la partie nord-est sont accessibles via la P5, la route provinciale n°5.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La commune de Bertrix est encadrée par :

- Herbeumont au sud
- Bouillon à l'ouest
- Neufchâteau à l'est
- Paliseul au nord-est
- Libin au nord
- Libramont au nord-est

La commune de Bouillon est encadrée par :

- Vresse-sur-Semois - Province de Namur (ouest).
- Bièvre - Province de Namur (nord-ouest).
- Paliseul (nord).
- Bertrix (nord-est).
- Herbeumont (est)
- Florenville (sud-est).
- La France (sud)

La commune de Paliseul est encadrée par :

- Daverdisse au nord
- Libin au nord-est
- Bièvre (Province de Namur) à l'ouest
- Bertrix à l'est
- Bouillon au sud-ouest

La commune de Herbeumont est encadrée par :

- Bertrix au nord

- Neufchâteau au nord-est
- Chiny et Florenville au sud
- Bouillon à l'ouest

PAYSAGES

Bertrix

Située à près de 400 m d'altitude, Bertrix est découpée en deux types de reliefs : le nord est rattaché au haut plateau de l'Ardenne centrale et le sud laissant la place aux méandres de la Semois, à ses coteaux et à ses vallons permettant l'installation d'activités touristiques et ludiques (campings, kayaks, promenades). Ces deux territoires très différenciés sont séparés par une bordure forestière du plateau ardennais : le massif forestier de Bertrix. Les paysages riches sont à la fois forêts de résineux et de feuillus, fleurs sauvages, points de vue, roches, sources et cascades. Le climat est ardennais : forte pluviométrie, vents sur les plateaux, gel et neige. Le sous-sol de la commune est constitué de roches de l'ère primaire (schistes ou quartz) sauf dans les fonds de vallées alluvionnaires (ère quaternaire).

Bouillon

Largement dominée par les forêts (2/3 du territoire) recouvrant entre autre totalement le sud de la commune, Bouillon se rattache à l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne centrale (massif schisteux). L'altitude au centre urbain y est d'environ 220 mètres, 350 à 400 sur les plateaux.

La commune appartient au bassin hydrographique de la Semois (affluent de la Meuse) et partiellement au bassin de la Chiers. La Semois, reine dominante traversant en lacets le territoire, a modelé un relief mouvementé et accidenté qui a dégagé des paysages somptueux tout au long de ses méandres encaissés et profonds dégageant des replats forestiers et des versants abrupts. Cette qualité paysagère est sans aucun doute une des principales forces du territoire.

Si le sud est boisé, au Nord, les clairières sur les replats dominant la vallée concentrent les villages. La petite ville de Bouillon et de nombreux autres villages sont implantés en bordure de la plaine alluviale, accueillant également de nombreuses implantations touristiques.

Paliseul

Appartenant au haut plateau de l'Ardenne centrale, Paliseul se découpe en trois grands plages : au nord, un relief ciselé par deux vallées, celle de l'Our et celle de la Lesse (sous-bassins hydrographiques de la Semois-Chiers et de la Lesse), au centre, le plateau ardennais pénéplaine et au sud, des vallées. Sur le plan paysager, Paliseul est fait de très larges clairières où la prairie est dominante et l'agriculture présente. Entre ces zones agricoles se développent des bandes forestières réparties sur l'ensemble de la Commune.

Du point de vue géologique, les roches les plus abondantes sont les schistes et les grès. On rencontre également des plages de tourbe dans la vallée de l'Our, des sols peu caillouteux et secs (limons) propices à l'agriculture.

Perchée entre 300 et 450 mètres d'altitude, la commune possède un climat tempéré maritime (perturbé et variable) à influence continentale (hivers marqués).

Herbeumont

La commune est située en Ardenne méridionale et est couverte à environ 61,3 % de forêts (hêtres, chênes, épicéas, douglas), le reste se partage entre prairies (10%), terres cultivées (14,9 %), terres vaines et vagues (4,9 %), 2,7 % de terrains artificialisés (résidentiels, dévolus au transport...). Les massifs forestiers séparent la commune des communes voisines (Bertrix, Neufchâteau, Chiny et Florenville). Ils constituent également une frontière physique entre Herbeumont et les autres villages de la commune. Délimité au sud et à l'ouest par la Semois, le village d'Herbeumont est isolé dans l'ouest du territoire communal, les autres villages occupant la partie nord-est.

La plupart des villages de la commune ont une relation forte avec les cours d'eau à proximité desquels ils se sont implantés : Herbeumont avec la Semois, Gribomont, Martilly et Straimont avec la Vierre. Cette particularité détermine une identité paysagère forte, certains sites sont d'ailleurs exceptionnels : la dépression de la Vierre en aval du village de Martilly ainsi qu'entre Orgeo et Gribomont, les méandres de la Semois, avec des promenades et des points de vues à mettre en valeur sur des sites emblématiques, ainsi que les anciennes carrières de la vallée d'Aise.

Le sous-sol de la commune, schiste, grès et ardoise, fait aussi partie de son histoire (carrières et ardoisières) et a conditionné l'emploi de la pierre pour les toitures et maçonneries.

Conclusion

Le territoire des 4 communes se définit par sa richesse paysagère qui constitue un des attraits majeurs de cette région. Ses caractéristiques géographiques sont semblables dans ses diversités. Dominé d'abord par l'Ardenne et ses forêts de feuillus et de résineux, le territoire est parsemé de villages et de gros bourgs, structure de base d'une ruralité harmonieuse et vivifiante. Les plateaux au nord, ensuite, offrent des prairies et des clairières notamment à l'agriculture. Enfin, ici et là, les rivières et ruisseaux, souvent renommées, parcourent les vallées riches et verdoyantes et entaillent le décor de points de vue remarquables, de roches, de sources et de cascades. Le sous-sol des communes, schiste, grès et ardoise, fait aussi partie de leurs histoires et a conditionné l'emploi de la pierre pour les toitures et maçonneries. Il est dès lors important de veiller à ce que l'évolution de ce paysage évite sa banalisation et sa détérioration, respecte sa diversité et s'inscrive dans une démarche de développement durable.

4.2.1.2. Population

Des 4 communes, c'est Bertrix qui a la population la plus nombreuse avec 8.531 habitants au 1 janvier 2013. Elle est suivie de Bouillon (5.399 hab.) et de Paliseul (5.250 hab.). Ferme la marche, Herbeumont avec une très faible population d'à peine 1.574 habitants. Elle se classe d'ailleurs à la 586ème place des 589 communes belges.

L'ensemble des 4 communes regroupe donc une population totale de 20.754 hab. pour une densité moyenne de 45,26 hab./km², densité largement inférieure à la moyenne provinciale (62,07 hab./km²) et de la RW (211,53 hab./km²). Cette densité est elle-même très hétérogène au sein de ces 4 communes, très faible pour Herbeumont (26,76 hab./km²) et Bouillon (36,21 hab./km²), normale pour Bertrix (61,95 hab./km²) qui s'approche de la moyenne provinciale et Paliseul étant très près de la moyenne des 4 communes à 46,48 hab./km².

En comparant les chiffres de 1990 et de 2013, on constate une évolution positive de la population d'une dizaine de % sur 3 entités - Bertrix, Herbeumont et Paliseul - et une exception notoire pour Bouillon qui régresse très légèrement à - 0,009%. Mais cette tendance à l'augmentation est très largement inférieure à ce que l'on constate au niveau provinciale (+24,28 %), régionale (+23,92 %), ou pour d'autres communes voisines comme Libramont (+26,93 %) ou Neufchâteau (+22,92%). Le caractère rural des communes est ainsi clairement marqué et confirmé.

La parité homme-femme est très équilibrée sur les 4 entités (H 49,34 - F 50,66), caractéristique commune de la province de Luxembourg (H 49,56 - F 50,44) et qui diffère légèrement de celle de la région wallonne (H 48,68 - F 51,32).

L'âge moyen de la population est assez élevé à Herbeumont (42,6 ans) et Bouillon (44,5 ans) mais plus jeune à Bertrix (39,7 ans), Paliseul (40,3 ans) se rapprochant de la moyenne régionale de 40,7 ans. Encore une fois, les communes voisines de Libramont (38 ans) et Neufchâteau (37,6 ans) se distinguent par une moyenne d'âge nettement plus basse et donc une population plus jeune.

La part des - de 20 ans (hommes et femmes) est sous-représentée sur 2 communes, Bouillon et Herbeumont ayant une part nettement inférieure s'établissant à 20,3 % et 22,7 %. Par contre, les deux autres communes ont un taux plus élevé avec 25,3 % pour Bertrix et 24,9 % pour Paliseul en comparaison de la moyenne régionale de 23,6%. Mais les 4 ont des taux plus bas que des communes voisines comme Libramont à 25,9 % et Neufchâteau à 26,9 %. Nouvelles données qui confirment le vieillissement de la population sauf pour Bertrix et Paliseul proches de la moyenne régionale.

En étudiant la tranche d'âge des 60 ans et plus, 3 des 4 communes ont une part surreprésentée avec pour Bouillon 29%, Herbeumont 25,6% et Paliseul 23,8% alors qu'il n'est que de 23,1% en Région wallonne. Bertrix se distingue du lot avec une part plus faible à 21,8 %.

La part des ménages isolés de 65 ans et plus, est également plus importante sur 3 entités, Bouillon (15 %), Herbeumont (15,3%) et Paliseul (12,6%) que la moyenne régionale wallonne de 11,9 %, Bertrix faisant exception avec un taux de 11,3 % se rapprochant de ses deux voisines, Libramont (9,6%) et Neufchâteau (10,8%).

En affinant encore les chiffres par tranches d'âge plus étroites et par sexes, les taux des tranches de 18-39 ans et 30-44 ans pour les hommes, sont plus bas pour Bouillon (6,98 % et 8,02 %), Herbeumont (7,20 % et 9,09 %) et Paliseul (7,70 % et 9,37 %) que les mêmes taux provinciaux (7,88 % et 10,12 %) et régionaux sauf à Bertrix où il est supérieur pour les 18-29 ans à 8,42 % et 9,32 %.

Pour les femmes et aux mêmes tranches d'âge, le constat est quasi identique, la tranche d'âge des 30-44 ans étant sous-représentée sur toutes les communes (8,78 %, 8,24 %, 9,53 % et 9,05 %) pour un taux provincial de 9,88 % et régional de 9,77 %. Ici aussi, Libramont et Neufchâteau surperforment à 10,09 % et 10,60 %. Pour la tranche 18-29 ans, le constat est un peu plus nuancé, deux communes, Bertrix (7,80 %) et Paliseul (8,17 %) se trouvant au-dessus du taux provincial (7,50 %) et régional (7,47 %), les deux autres, Bouillon (7,15 %) et Herbeumont (6,29%) en-dessous. Ici encore, Libramont et Neufchâteau performant avec des taux similaires à ceux des hommes.

La tranche d'âge des 45-64 ans est nettement surreprésentée chez les hommes sur les 4 communes (13,54 %, 15,17 %, 15,44 % et 13,41 %) en comparaison du taux provincial (13,19 %) ou régional (13,40 %).

Chez les femmes, le constat est différent avec des taux inférieurs pour Bertrix (13,73 %), Herbeumont (12,83 %) et Paliseul (12,88 %) à la moyenne régionale (13,75 %) et un taux supérieur pour Bouillon (14,82 %)

Les taux de natalité sont assez disparates, chiffres de 2012, avec une surnatalité sur Herbeumont de 15,3 ‰ et Paliseul de 14,3 ‰ en comparaison de la moyenne régionale de 11,2‰, Bertrix étant proche de cette moyenne avec 11,7 ‰. Bouillon, ici encore se distingue avec un taux de natalité faible à 10,3 ‰ confirmant le caractère vieillissant de sa population.

La part des ménages monoparentaux (femmes) reste inférieure à la moyenne régionale (9,8%) avec un taux significativement plus bas sur Herbeumont et Paliseul toutes les deux à 7,6% en comparaison des 9,1 % pour Bertrix et 8,2 % pour Bouillon.

Pour le taux d'accroissement de la population en 2012, on constate des résultats similaires à la moyenne régionale à Bertrix et Paliseul mais à une augmentation significative à Herbeumont (+0,96%), soit plus du double de la moyenne régionale et à un taux négatif, c'est-à-dire à une décroissance à Bouillon (-0,52%).

Encore une fois, Libramont et Neufchâteau surperforment avec des taux respectifs de 2,07 % et 0,89 %.

Qu'en au solde naturel, Bertrix (1,76 ‰), Herbeumont (2,55 ‰) et Paliseul font nettement mieux que la moyenne régionale (0,47‰) mais moins bien que Libramont (3,84 ‰) et Neufchâteau 3,28 ‰). Pour Bouillon, on constate un solde négatif important (-4,43‰) soit une dépopulation de la commune.

Conclusion

Il apparaît clairement que la population est vieillissante avec un effet accentué sur Bouillon et Herbeumont. Bertrix se distingue par une population plus jeune, se rapprochant de ses deux voisines, du nord et de l'est, Libramont et Neufchâteau.

La population est en croissance sauf sur Bouillon mais une croissance plus lente que celle de la province de Luxembourg.

Les tranches d'âge des 18-29 ans et 30-44 ans, véritables forces vives d'un territoire, sont globalement sous-représentées, tant chez les femmes que chez les hommes, Bertrix faisant exception à ce constat.

4.2.1.3. Économie / Emploi

NIVEAU DE VIE

Selon les revenus moyens par déclaration fiscale de 2011, les habitants des 4 communes déclarent un revenu inférieur à la moyenne wallonne de 25.872 € (27.494 € pour la Belgique). Bouillon est même à près de - 20 % (21.937 €). Herbeumont est en tête avec un revenu moyen de 24.487 €, puis Paliseul à 24.441 € et Bertrix à 24.059 €.

SECTEUR D'ACTIVITÉS

A BERTRIX, le secteur de la santé et de l'action sociale y est majoritaire : 992 postes sur 2.807 (35,3%) dus à la présence du siège social de VIVALIA et d'un pôle psychiatrique de l'intercommunale de soins, des habitations protégées, de l'entreprise d'économie sociale le Saupont et de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) d'Orgeo.

L'industrie manufacturière est par contre sous représentée par rapport à la moyenne provinciale. A Bertrix, on note la présence d'un nombre important d'administrations publiques et notamment l'existence d'une base militaire à Jehonville (416 postes). Elle dispose sur son territoire de deux ZAE : le Saupont (22 entreprises présentes) et le Rouvrou ainsi que d'une zone mixte, les Corettes (N89). ON note de nombreuses entreprises dédiées au secteur Bois dont l'usine ERDA, active dans le secteur du développement durable (granulés de bois et cogénération pour 10.000 habitants/ an), COMES Bois, La Renardière.. .Enfin, le secteur du transport et de l'entreposage (7,6% de l'emploi salarié) est nettement supérieur à la moyenne provinciale (3,9%) et régionale (5,0%). L'activité sylvicole et agricole (2,3% de l'emploi salarié) sont également deux secteurs importants comme l'activité touristique dans la partie sud de la commune (camping notamment).

La commune de PALISEUL est championne dans le secteur de la construction avec 1.314 postes sur 2.207 (59,5%)(Entreprise de construction THOMAS & PIRON basée à OUR). Les autres activités sont liées à des PME/TPE et indépendants dans des activités classiques (activités manufacturière, commerce de gros et de détail). En mars 2014, la dernière usine métallurgique présente, Delvica, a fait faillite (- 65 emplois= 2,9% de l'emploi salarié de la commune). Les secteurs tertiaires non marchands sont sous-représentés avec pour l'administration publique, défense et sécurité sociale 6,1% de l'emploi salarié alors qu'il est de 16,3% pour la province et 12,5% en RW. L'enseignement (8,4%), la santé et l'action sociale (7,5%) sont également sous-représentés. Enfin Paliseul n'a pas de ZAE, un projet est en attente, avec Bouillon au lieu-dit Menuchenet.

Sans pôle d'emploi majeur, BOUILLON a toutefois un très riche passé industriel. Plusieurs usines métallurgiques s'activaient le long de la Semois (fonte, fer-blanc, aluminium) employant plusieurs milliers de salariés (70% de la population). Aujourd'hui, il ne reste plus grand-chose si ce n'est quelques souches industrielles dont une dans le centre de Bouillon. Toutefois, l'industrie manufacturière représente encore 14,8% de l'emploi salarié (202 postes sur 1.364 alors que la province = 9,8% et Région = 12,9%), avec par exemple une usine, à Corbion, de fabrication de machines-outils d'alimentation et de coupeuses de textiles recyclés (avec une filiale aux EU, des antennes au Japon et en Inde). L'essentiel des activités commerciales est représenté par des PME/TPE. Le long de la N89, une zone économique s'est développée. De nombreux commerces (36,6% des indépendants) sont présents surtout dans l'HORECA, hébergement et restauration (191 postes = 14,0% de l'emploi salarié contre province = 3,6%, RW = 2,7%). L'enseignement est le secteur qui offre le plus d'emplois salariés : 233 postes (17,1%, pour province = 13,8%, RW = 12,1%). Les secteurs sous représentés sont la construction et la santé/action sociale. Le village de Rochehaut est particulièrement dynamique. De nombreuses installations rénovées et activités permettent d'attirer touristes et hommes d'affaires dans le respect de la nature et du patrimoine. Enfin, une petite brasserie artisanale, née en 1996, s'est développée à Bouillon(Noirefontaine).

HERBEUMONT, parent « pauvre » du quatuor, concentre ses principales activités sur l'exploitation forestière, l'agriculture et la chasse en saison. Une carrière de schiste à ciel ouvert, « Le Grand Bobinay », a redémarrée en 1999 pour l'exploitation de parements, de moellons, de copeaux de schiste, de pierres ornementales (plus d'ardoises). Cela représente 6,8% de l'emploi salarié de la commune. Elle dispose encore de quelques commerces de base. Le secteur le plus représenté est celui de l'administration publique avec 28 postes sur 117 (23,9%) et 25 postes pour la santé et l'action sociale (21,4%), suivi par l'enseignement avec 17,1% pour une moyenne provinciale de 13,8%. La part des indépendants est très importante en termes d'emplois (45,8% via l'agriculture, sylviculture et HORECA). Enfin le centre d'accueil, « Les Fourches », un ancien centre de vacances (capacité 400 places), accueille un centre de réfugiés. Ne disposant pas de parc d'activités économiques, Herbeumont a signé une convention de partenariat avec la Commune de Bertrix pour l'extension de la ZAE du Rouvrou le long de la N89.

LES EMPLOIS D'INDÉPENDANTS

A BERTRIX en 2012, il y avait 869 indépendants (23,64 % de l'emploi total). L'industrie est la plus porteuse suivi par le secteur de la pêche et de l'agriculture. Les professions libérales sont les moins représentées. Entre 2006 et 2009, le nombre d'indépendants a diminué pour repartir ensuite à la hausse et dépasser légèrement à ce jour le niveau de 2006.

A BOUILLON, il y a 661 indépendants soit 32,64% de l'emploi total. Le commerce, incluant l'HORECA, est majoritaire. Les professions libérales sont les moins nombreuses. Entre 2006 et 2011, le nombre d'indépendants n'a cessé de diminuer de l'ordre de 5% (petite augmentation en 2008). Une augmentation significative est pourtant décelée depuis 2011 mais le nombre d'indépendant reste toujours inférieur à celui de 2006.

Pour HERBEUMONT, il y a 147 indépendants majoritaires en agriculture et Horeca. Cela représente plus de la 1/2 de l'emploi total = 55,68%. La commune connaît une évolution en dents de scie, le nombre a stagné durant ces six ans : en hausse en 2007, il diminue jusqu'en 2010. Ensuite, une reprise semblait se dessiner jusqu'en 2011 pour légèrement diminuer en 2012 et se retrouver à son niveau de 2006.

A PALISEUL, On compte 599 indépendants (21,35 % de l'emploi total) majoritaires dans l'industrie. Le commerce et les professions libérales sont les moins bien représentés. Les indépendants sont en légère augmentation de + 4% sur 6 ans (2006 à 2012).

LES DEMANDEURS D'EMPLOIS

A BERTRIX, en février 2014, on comptait 454 DEI pour une population active de 3.875 personnes (= 11,72 %). C'est une diminution de 4,02% depuis 2010. Le chômage des femmes a diminué. Le chômage des hommes a par contre augmenté. Les moins de 25 ans sont majoritaires (24%) avec les + de 50 ans (24,2%). Pour les - de 25 ans, c'est plus que la moyenne régionale (20,98%) et semblable à la moyenne provinciale (25,27%). Le nombre de DEI de 25-30 ans (15,64 %) avoisine la moyenne provinciale et régionale. Les 30-40 ans (18,5%) ainsi que les 40-50 ans (17,6%) sont un peu moins nombreux à chercher du travail par rapport à la RW et à la Province.

A BOUILLON, 334 personnes cherchaient du travail en février 2014 pour une population active de 2344 personnes (14,25%). Depuis 4 ans, le nombre de DEI diminue régulièrement. En février 2010, on dénombrait 361 DEI, 339 en février 2011, 338 l'année d'après et 330 en 2013. Le chômage des femmes a diminué : près de 30 femmes ont trouvé du travail en 4 ans, pour une population de DEI masculins semblables. Les - de 25 ans occupent presque un quart du tableau (23,25%). On relève 14,37% de DEI dans la tranche des 25-30 ans, 17,4% dans la tranche des 30-40 ans, et 17,4% pour celle des 40-50 ans. Les plus de 50 ans sont par contre plus nombreux : 27,5%.

En février 2014, PALISEUL compte 274 DEI pour une population active de 2.386 personnes (11,48%). Le chômage a augmenté en 4 ans : 11 unités de plus soit 4 %. Hommes et femmes ont été touchés de la même façon. Les DEI de - de 25 ans représentent plus du 1/4 de la population active : 26,64%. Les deux autres tranches d'âge fortement touchées sont les 30-40 ans : 22,6% et les + de 50 ans : 22,3%. Le pourcentage des 25-30 ans à 15,33% ressemble à celui des 3 autres communes. Les 40-50 ans à 13,14% ont le taux le plus bas par rapport à celui des 3 autres et également de la moyenne provinciale et RW (+/-18 %).

A HERBEUMONT, 88 personnes étaient "DEI" en février 2014 contre 79 en février 2010 soit 11 % de plus, les hommes et les femmes étant touchés de la même manière. Les - de 25 ans représente près d'1/4 de la population active : 23,35%. La commune se distingue par un faible % de DEI dans la tranche d'âge 25-30 ans (12,5%) ainsi que pour les 30-40 ans (13,6%). Ce sont les 40-50 ans qui sont les plus touchés par le chômage (27,3%). Les + de 50 ans sont 21,6 % des DEI.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Les travailleurs belges exerçant à l'étranger sont plus nombreux à Bertrix avec 301 frontaliers en 2012. Cela s'explique par la proximité géographique de l'E411 qui permet de relier facilement le GDL. Sur les autres communes, le nombre de frontaliers est moindre, 130 à Paliseul, 57 à Herbeumont et 56 à Bouillon. Notons également un phénomène de mobilité professionnelle de la France vers la Belgique notamment dans l'HoReCa et ce de façon relativement saisonnière.

COMMERCES

En mai 2013, l'UCM a organisé de nouvelles assises du commerce en province de Luxembourg avec de nouveaux chiffres. Elle recommande : moins de points de vente mais de meilleurs, développement de la technologie aux services du client, des commerces "surprenants et/ou originaux" et enfin la carte de la proximité et de la convivialité. Le commerce à BERTRIX comptabilise 108 établissements qui se sont développés sur deux axes : le centre, avec 91 surfaces, possède les caractéristiques d'un PUL (Pôle Urbain Local) et la zone d'activités « Les Corettes » (17) se situent le long de la N89. Le commerce à Bertrix consacre un nombre important d'établissements à l'équipement de la Maison (Meubles Lambermont) et de la personne, elle est ainsi dans le trio de tête par rapport aux autres PUL de la Province. C'est pourtant la catégorie « autres commerces »,

c'est-à-dire les commerces divers, qui y est majoritaire avec 36%. Le secteur Horeca est présent avec un peu moins d'1/5 des commerces, ce qui représente un petit nombre par rapport aux autres communes de la province. Les cellules vides occupent 17 % du nombre total d'établissements. Le centre de Bertrix a perdu 8 % de ses commerces ces dernières années.

A BOUILLON, le secteur de l'HORECA est très bien représenté et majoritaire : 38 % des 107 établissements de la Commune sont des hôtels, cafés et autres restaurants. L'autre secteur important est l'alimentation traditionnelle. Il existe deux pôles de commerces : « Bouillon centre » avec 86 établissements, considéré comme un PUL et Noirefontaine avec 21 surfaces présentes le long de la N89. Le commerce ne s'y porte pas très bien : le nombre d'établissements du centre a diminué de 16 % ces dernières années et le nombre de cellules vides au centre atteint 31 % soit 27 surfaces en moins. Bouillon bat ainsi un record : elle arrive en tête des communes luxembourgeoises en ce qui concerne l'importance de cellules vides dans son centre.

A PALISEUL, il n'existe qu'un pôle commercial, situé au centre de la commune, considéré comme PUL comme Bouillon et Bertrix. Contrairement à Bouillon, le commerce se porte plutôt bien. Le secteur est en hausse : 9 % d'établissements supplémentaires et seulement 3% de cellules vides, ce qui représente le plus petit pourcentage de la province. Le commerce est très diversifié (41 % comme autres commerces), 19 % dans l'équipement de la maison, 15% pour l'Horeca et 14 % dans l'alimentation traditionnelle.

A HERBEUMONT, on recense quelques commerces de tout type, essentiellement dans l'HORECA et l'alimentation traditionnelle mais il n'existe pas de statistiques sur la commune tant le secteur y est quasi inexistant.

Sedan projette d'autoriser l'ouverture des ses commerces le dimanche concurrençant ceux du territoire étudié.

Conclusion

En 2011, Bertrix a le plus de salariés (2.807) puis Paliseul (2.207), Herbeumont n'en a que 117, Bouillon 1.364 postes. Chaque commune a un secteur phare : Bertrix, la santé et l'action sociale (35,3%); Bouillon, l'enseignement (17,1%), l'industrie manufacturière (14,8%) et l'hébergement-restauration (14,0%), Herbeumont, l'ad. publique - défense (23,9%), Paliseul, la construction 59,5% ! Les % de DEI sont + élevés que la Province (11,29 %), plus encore à Bouillon (14,25 %), toutefois nettement inférieurs à la RW (16,45 %). Le chômage des jeunes est un réel problème. En février 2014, les DEI de - de 25 ans étaient plus nombreux (24,31 %) qu'en RW (20,98%) mais près de la province (24,79%). Le chômage des + de 50 ans est aussi un problème (taux supérieurs à ceux de la Province (21,2 %) et de la RW (23,6 %)). Le taux d'emploi et d'activité est plus important à Paliseul même plus qu'en RW (T&P). Pour chacune, il y a peu d'indépendants dans le domaine des services. A Bertrix et Bouillon, le nbre d'indépendants est bien inférieur à la Province et la RW. Herbeumont est atypique : + d'indépendants (55,68 %) que de salariés (44,32%), dû aux agriculteurs et professionnels du bois. Bouillon se distingue par le nombre élevé d'indépendants dans l'HoReCa(32,64%). L'agriculture se porte plutôt bien sur 3 communes sauf Bouillon. De même l'industrie, taux provincial de 22,5% et régional de 20,1% sauf à Herbeumont (16,3%). Le commerce (province 26,8%, RW 33,0%) est nettement sous représenté sauf à Bouillon (36,6%). Peu de professions libérales sauf Herbeumont (22,4%), (province = 19,7% et région= 28,9%). 3 communes sont considérées comme des PUL avec des cellules commerciales petites. Le commerce emploie peu de personnes, en ce compris l'HORECA, par rapport à la province (16%) sauf sur Bouillon où il est très nettement supérieur (28%)(Tourisme), Paliseul ayant un taux très faible (6 %). Bouillon tient le record de locaux vides au contraire de Paliseul qui en a le moins de la Province. Le % d'HORECA par rapport au commerce global diffère d'une commune à l'autre, 38% à Bouillon, 19% à Bertrix, 15% à Paliseul pour 26% en province de Luxembourg. Le commerce à Herbeumont est rare et les statistiques vaines.

4.2.1.4. Habitat / Logement / Pression foncière

BOUILLON

A Bouillon, on distingue d'une part la petite ville et son centre touristique où les maisons et les commerces sont concentrés le long des rives de la Semois et dans les rues adjacentes. Les maisons sont essentiellement mitoyennes, structure de type petite ville médiévale. Plusieurs immeubles sont abandonnés et/ou inoccupés. Les maisons unifamiliales représentent à elles seules 80,5 % des logements mais la proportion d'appartements est assez importante (12 %), de même que le taux de locataire (27 %). De nombreux bâtiments datent de l'entre deux guerres et de la période suivant la seconde guerre mondiale, les constructions récentes (après 1970) étant peu nombreuses. Les villages, d'autre part, tout en gardant les mêmes caractéristiques, possèdent un plus grand nombre de biens isolés. A souligner, le centre de Bouillon se vide lentement en raison de la décroissance de la taille des ménages et les villages voient une croissance qui compense la perte de vitesse du centre. Ainsi, depuis 2009, le nombre de demande de permis d'urbanisme a légèrement baissé (de 2.3 % du parc total des bâtiments à 1.7%) et représente le nombre le plus bas enregistrés pour les 4 communes. De 91 nouvelles constructions pour la période de 2005 à 2008, on est passé à 68 entre 2009 et 2012. Cela s'explique également en partie par l'évolution démographique enregistrée sur Bouillon ces dix dernières années. Par contre, le nombre de rénovations a été plus important, de 58 on est passé à 71 pour les mêmes périodes. Les prix de vente de maisons d'habitation sont assez bas et l'augmentation relative des prix moins importante par rapport à la microrégion. Les zones urbanisables pour Bouillon sont très faibles : 3%. Bouillon connaît une pression foncière comparable à l'ensemble des communes voisines mais inférieure à l'arrondissement de Neufchâteau et encore plus à la Région Wallonne.

Ces dernières années, plusieurs projets de création d'appartements se sont concrétisés, notamment sur le centre-ville. La commune de Bouillon adhère au Foyer Centre Ardenne, SCRL agréé par la Société Wallonne du Logement (siège à Bertrix) et compte 99 logements sociaux. Notons également un nombre très important de secondes résidences : 649. Un chiffre qui pèse lourd et peut freiner l'accès au logement locatif.

Bouillon est la seule commune à être en zone protégée en matière d'urbanisme (ZPU) pour son château. Le quartier du centre fait l'objet depuis 2003 d'une opération de rénovation urbaine.

HERBEUMONT

Comme dans la plupart de communes rurales, il existe les villages-tas et les villages-rues, avec soit un habitat dense et mitoyen, soit des bâtisses isolées. Tous ont néanmoins en commun d'être groupés. La commune ne disposant pas de terrains communaux, une politique d'attractivité visant les jeunes couples est difficile. La part d'appartements est très faible pour Herbeumont (2,3%) en comparaison de la moyenne de la RW établie à 13,2%. Des partenariats ont été établis avec l'AIS et le Foyer Centre Ardenne à Bertrix. Herbeumont compte une petite dizaine de logements sociaux et quelques projets de construction ou d'aménagement sont en cours (maison de transit, logements d'insertion, tremplin..) notamment dans le cadre du plan d'ancrage et du PCDR.

Le prix des terrains et le manque de propriétés foncières de la commune posent certains problèmes. Le prix moyen du terrain à bâtir (30 à 35 euros en 2012) continue d'être supérieur à celui des communes voisines. La Commune ne dispose pas de terrain à bâtir. Elle ne peut donc pas mettre à disposition de jeunes (inverser la tendance de la densité de population) des terrains à des prix « abordables ». La difficulté de maintenir ou d'attirer de jeunes couples sur la commune entraîne des difficultés sur le maintien de ses écoles.

Le nombre de demande de permis d'urbanisme, depuis 2009, a baissé (de 3,6% du parc total des bâtiments à 2,2%). Ce qui représente 25 nouvelles constructions pour la période 2009 à 2012 contre 40 pour la période précédente. Ici aussi, le nombre de rénovations a été plus important, de 25 on est passé à 34 pour les mêmes périodes.

Le nombre de secondes résidences est en augmentation assez régulière (près de 30 unités en 10 ans) amenant le nombre total en 2012 à 181 logements sur 958 (principalement localisés dans le village de Herbeumont). Tout en soutenant l'activité touristique, cette situation crée un déficit en logements locatifs pour des jeunes ménages et des ménages modestes pour lesquels il n'existe pas d'offre publique.

BERTRIX

Le centre urbain se concentre autour de la place et le long de la rue principale, une rue commerçante. Le parc immobilier a une proportion importante de maisons jumelées ou mitoyennes, 10% des logements sont des appartements, et présente une faible

proportion du bâti d'avant 1919. Les logements sont plutôt de petite taille. L'habitat à Bertrix pose des questions en termes de qualité, notamment avec la transformation de logements unifamiliaux en immeubles à appartements. En effet, ces dernières années, de nombreuses habitations ont été transformées en petits appartements et/ou kot et de nombreux commerces ont fermés. La commune a donc lancé, en 2011, une opération de revitalisation urbaine afin de redynamiser cette rue, lutter contre le phénomène de paupérisation et d'exode du centre-ville, ramener de la population en centre-ville en développant notamment des logements au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux. La proportion de locataires est relativement importante.

Dans les villages et campagnes avoisinantes, nous retrouvons soit le village-tas, soit le village-rue avec des bâtis soit mitoyens, soit isolés.

Pour le logement social, la SWL dispose à Bertrix du « Foyer Centre Ardenne » et y compte 172 logements sociaux. Les prix des logements et des terrains à bâtir sont en augmentation mais les prix restent en-deçà des prix de l'arrondissement de Neufchâteau. L'évolution de la demande de permis de bâtir connaît un léger tassement. De 2,9 % du parc total de bâtiments pour la période 2005-2009, on est passé à 2,5% pour la période 2009-2012. Les constructions neuves connaissent elles aussi un recul : de 125 pour la première période citée, on est à 111 pour 2009-2012. Les demandes de permis pour la rénovation sont quant à elles moins nombreuses mais ont tout de même presque doublées : de 35 pour 2005-2008 on arrive à 68 pour 2009-2012.

Trois PCA sont d'application sur la commune, l'un qui a permis la création d'une zone commerciale, le deuxième la création d'une zone d'habitat et le troisième qui vise le développement d'une zone d'aménagement différé à caractère industriel pour développer un parc d'activité orienté vers l'énergie. Par ailleurs, trois autres PCA sont en projet. Deux premiers s'orientent vers la création de logements (300 logements d'une part et 150 d'autre part pour des habitations unifamiliales, des appartements et des surfaces commerciales). Le dernier a pour objectif de mettre en œuvre une zone de loisirs pour créer un village de vacances en relation avec un camping existant.

La commune de Bertrix dispose d'un schéma de structure communal (et/ou règlement communal d'urbanisme) et d'une CCATM, ainsi que d'un PICM avec les communes d'Herbeumont et de Paliseul.

PALISEUL

On retrouve la même configuration qu'à Bertrix avec une rénovation réussie et récente de centre urbain. Un prochain réaménagement de la rue reliant le centre du village au quartier de la gare distant de 1,5 km est programmé. Pour les villages, nous retrouvons également la même configuration qu'à Bertrix. Une majorité des logements sont du type maisons unifamiliales individuelles, d'une certaine qualité (chauffage central, salle de bain, isolation) et occupées par leurs propriétaires.

Parallèlement à une extension des villages par de nouvelles constructions, on observe par ailleurs une densification des centres associée à un entretien du patrimoine bâti par de nombreuses rénovations.

Enfin, l'analyse du nombre de permis d'urbanisme indique que l'on délivre en moyenne plus de permis pour des nouvelles constructions que pour des rénovations, malgré un léger tassement de ces demandes pour les bâtiments neufs. Pour la période entre 2005 et 2008 où on enregistrait 3,7 % de demandes de permis du parc total de bâtiments (101), la période entre 2009 et 2012 donne un pourcentage de 3,1 (= 87). En ce qui concerne les rénovations, 65 ont été réalisées entre 2005 et 2008 pour 78 entre 2009 et 2012. La politique communale a mis en œuvre deux zones d'aménagement communal concerté, notamment en partenariat avec la Société Wallonne du Logement pour renforcer le quartier de la gare. Notons que le foncier est important car il reste encore, dans la plupart des villages, de nombreuses parcelles potentiellement constructibles en plus des zones d'aménagement communal concerté non encore exploitées. La présence d'un lotissement communal permet à la commune de proposer des terrains à bâtir au prix de revient et donc à des prix raisonnables. Paliseul compte seulement 46 logements sociaux.

La commune dispose d'une CCATM et d'un R.G.B.S.R. (Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural) pour le village d'Our.

Conclusion

Ceci confirme le caractère rural de ces communes se caractérisant par une faible densité d'habitat (- de 40 logements par km² pour une moyenne wallonne de plus de 90). Le bâti ancien et vieillissant est très présent. Plus d'1/3 a été construit avant 1946 (1/2 pour Herbeumont) Le pourcentage des logements construits après 1981 est plus élevé qu'en RW. On notera pourtant depuis 2009, un léger tassement du nombre de nouvelles constructions résidentielles. Les fermes représentent encore une part significative du logement (+ /- 2%), les maisons unifamiliales sont majoritaires et la part d'appartements est faible. Les zones urbanisables sont très faibles avec des taux de 5% pour Bertrix, 3% pour Bouillon et Herbeumont et de 4% sur Paliseul. Pourtant, il y existe un fort potentiel de foncier pour l'habitat, de 42,3 % à 53,3 % selon la commune, alors qu'il n'est que de 32,6% pour la RW. Le prix de terrain à bâtir reste très raisonnable (20 à 27 € m²) si on le compare à la moyenne wallonne (49 € m²) et aux autres communes de la région (Libramont 43,23 € & Neufchâteau 29,34 €). Mais pour les jeunes ménages en particulier, les prix pratiqués sont considérés comme trop élevés (éloignement de nombreux services et problématique de la mobilité). Le prix moyen des maisons se trouve dans le top 20 des communes les moins chers de la RW. Par contre, le phénomène d'augmentation de la superficie des terrains résidentiels en Région wallonne ces dix dernières années est bien présent sur les 4 communes, nettement supérieur à la moyenne wallonne, mais inférieure à celle de plusieurs autres communes luxembourgeoises, +30,1% à Neufchâteau ou +24,3% à Libramont. Plusieurs villages sont soumis au Règlement Générale sur les Bâtisses en Site Rural. Pour les 4 communes, plusieurs emplacements ont été reconnus comme sites d'activité à réaménager (SAR)(friches industrielles). De nombreuses résidences secondaires existent. Même si cela leur apporte des revenus supplémentaires (taxes), cela freine l'accès au logement locatif. Pour les logements sociaux, ils sont nettement en-dessous de la moyenne wallonne établie à 26,99 log./1.000 hab. et ce, spécialement à Paliseul = 8,76 log./1.000 hab.(11,60 pour Bouillon, 20,16 à Bertrix).

4.2.1.5. Agriculture

BERTRIX

En 2012, la superficie agricole utile était de 4.719,05 ha. Même si par rapport à l'année 2000, la SAU a diminué (-4.64 %), la commune a enregistré une hausse de 3.79 % par rapport à l'année 1980 où la SAU était de 4.546, 52 ha. La superficie agricole utile est majoritairement dédiée à l'herbe (81%), comme pour la région Ardenne. A noter que la proportion de terres arables est moins importante à Bertrix (19,2%) que dans la région Ardenne (24%). Dans ce cas, il s'agit surtout de fourrage et de céréales pour le grain (respectivement 16% et 3% de la SAU).

En 2012, on y dénombrait 100 exploitations agricoles contre 300 en 1980 (-66.67%).

Par contre la superficie moyenne des exploitations a augmenté de 30% en une dizaine d'années (+/-42 ha aujourd'hui).

On constate que certains agriculteurs à Bertrix pratiquent la diversification : production de fromage, glace, hébergement et accueil à la ferme, volailles, foie gras...

On relève 4 exploitations agricoles qui produisent en bio.

BOUILLON

Pour Bouillon, sur le long terme, on assiste à une diminution de la SAU de 7,76% en une trentaine d'années (de 2.276, 88 à 2.100,28 ha entre 1980 et 2012). Par contre, sur un terme plus court, depuis 1990, on a assisté à une augmentation de près de 10% puisque la SAU était à cette époque de 1.952,45 ha.

Vu la configuration du sol (acidité) et vu le climat, Bouillon ne se prête pas non plus à la culture de céréales. Les fourrages des terres arables représentent 27,8 % de la SAU et les superficies couvertes d'herbes s'élèvent à 68,7%.

En 2012, il n'y avait plus que 40 exploitations contre 132 en 1980 (-69,69%). 40% des exploitations possèdent plus de 50 ha de superficie agricole utilisée. Les petites exploitations (moins de 10 ha), dont la pérennité n'est pas assurée à terme, sont tout de même relativement nombreuses (16 exploitations, soit 29,1 %). Il s'agit principalement d'exploitations à titre secondaire. Aucune exploitation ne s'est diversifiée vers le bio.

HERBEUMONT

La commune d'Herbeumont a connu une évolution constante de sa SAU : + 8,95% de 1980 à 2012 (982,35 ha). Par contre, en 2012, il ne restait plus que 24 exploitations agricoles (63 en 1980 soit - 61,90%). Mais la taille des exploitations croît de façon significative (+58,15%). 2 exploitations se sont tournées vers l'agriculture biologique.

La part réservée à l'agriculture s'établit à 25,9 % de la surface non artificialisée. Et c'est principalement l'élevage bovin viandeux qui domine, la plupart des terres agricoles étant recouverte d'herbe (90 %) et le restant est consacré aux fourrages.

PALISEUL

A Paliseul, la SAU continue de rétrécir légèrement (- 11,12% de 1980 à 2012 = 3.370 ha) et la taille des exploitations stagne avec une moyenne de 51,4 hectares. Quant à la répartition des productions agricoles, on remarque de légères modifications : les prés et prairies occupent 63,5 % de la SAU, les cultures fourragères 36 % (contre 33 % en 2006) et les céréales 6,5 % (contre 7 % en 2006).

Le nombre d'exploitations agricoles a également beaucoup diminué en 30 ans : - 69,06 %. En 2012, il ne restait plus que 56 exploitations agricoles contre 181 en 1980.

Il existe peu de diversifications agricoles à Paliseul, si ce n'est 2 éleveurs bovins bios, 1 élevage porcin, une ferme gourmande, un producteur de charcuterie et un agriculteur avec des gîtes.

Conclusion

Trois des quatre communes du territoire ont pu conserver et même augmenter leur SAU alors que la SAU de la province n'a cessé de décroître à cause d'une part, de l'abandon de terres moins fertiles et du développement des parcs d'activités économiques et d'autre part, par l'intensification de l'habitat rural. La répartition des principales productions végétales au niveau des 4 communes est caractéristique de l'Ardenne, majoritairement couvertes d'herbes (3/4 de la SAU). Les terres arables sont composées essentiellement de prairies temporaires complétées par du maïs fourrager, des cultures de céréales pour le grain ainsi que quelques productions céréalières mais très restreintes (orges, triticales...).

Si la SAU a augmenté pour 3 des quatre communes, ce n'est pas le cas du nombre d'exploitations agricoles qui a beaucoup diminué. Cette disparition d'exploitations agricoles risque de continuer dans les années à venir. En effet, pour les 4 communes, les moins de 35 ans ne représentent qu'un très faible pourcentage. Le pourcentage le plus important étant la tranche d'âge de 45-55 ans. En outre, 2/3 des chefs d'exploitations n'ont pas de successeurs connus. Pour les 4 communes, le nombre d'exploitations agricoles exploitées en personne morale a augmenté en comparaison aux exploitations en personne physique. Par contre, Bouillon enregistre une perte importante (de 5 en 2010 à 1 en 2012).

La majorité des exploitations agricoles du territoire étudié est orientée vers l'élevage bovin avec une prédominance de l'élevage viandeux au détriment de la production laitière (volailles sur Bertrix).

La diversification agricole est présente sur deux communes mais ne représente encore qu'une petite part du travail des exploitations. L'agriculture biologique est présente sur certaines de ces communes mais de façon limitée. Bertrix sort du lot avec une part plus importante tant en nombre qu'en superficie consacrés à l'agriculture bio.

4.2.1.6. Environnement / Cadre de vie

Bouillon

La commune de Bouillon présente une richesse patrimoniale culturelle et naturelle très intéressante. Considérée comme une zone de haute-densité d'intérêt biologique, les derniers inventaires (SGIB 2011, Natura 2000, PCDN) font mention de vastes et nombreux sites écologiques d'intérêt, témoignant de la qualité du cadre naturel de la commune.

La forêt est omniprésente à Bouillon (2/3 du territoire), composée d'essences principales comme le hêtre, le chêne, l'épicéa et le douglas. La forêt communale (7.220 ha) est la plus grande forêt communale de Belgique et donc une source importante de revenus pour la commune (+/- 1.800.000 € dont 67 % liés à la vente de bois résineux). Le réseau hydrographique est particulièrement développé : 100km de cours d'eau dont la moitié est celui de la Semois. La rivière, principal cours d'eau, a modelé un relief mouvementé qui a dégagé des paysages somptueux et des points de vue exceptionnels qui lui confère une des principales forces du territoire. Deux d'entre eux sont reconnus au-delà des frontières : le Tombeau du Géant à Botassart et le village de Rochehaut avec une vue plongeante sur le village de Frahan lové dans un méandre de la Semois. Selon les dernières études (SPW, ULG, CR), la qualité biologique de la rivière est globalement bonne. Avec deux zones de baignades officielles et reconnues, la commune se doit d'être attentive à la qualité bactériologique de ses eaux. Mais de par ce réseau hydrographique dense, de nombreux terrains sont situés en zone inondable, ce qui constitue une problématique environnementale considérable.

La commune est bien entendu partenaire du contrat de rivière, le CR « Semois-Chiers » qui vient de mettre en route un nouveau programme de mesures visant la valorisation du patrimoine hydrologique.

Cinq sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Bouillon (44 % de la superficie communale). Ils englobent principalement la vallée de la Semois et les massifs forestiers qui y sont associés.

Le sous-sol de la commune a permis une exploitation historique des ressources locales par le développement des ardoisières.

Le territoire communal compte 5 réserves naturelles et renferme de nombreux sites biologiques d'intérêt (Ardoisière de Laviot et de Frahan, Ardoisière Gérardfosse, La Platinerie, Iles de Grimouti, Noue de l'île du Grand Buty)

La commune de Bouillon compte également de nombreux arbres et haies remarquables et vient de réactiver son Plan Communal de Développement de la Nature en collaboration avec la RW et la Fondation Rurale de Wallonie.

Elle participe aussi au plan Maya, lancé en 2011, visant la défense et la valorisation de l'apiculture et des insectes butineurs.

Au niveau de son patrimoine bâti, Bouillon possède les caractéristiques de l'Ardenne centrale mais l'influence de l'Hexagone en fait la plus française des architectures urbaines de Belgique. Grès, schiste et bien sûr ardoise sont les matériaux de base.

L'histoire moyenâgeuse de Bouillon se traduit par un bâti exceptionnel : châteaux, vestiges militaires mais aussi patrimoine religieux important (églises, chapelles, abbayes, prieurés,...), édifices liés à l'eau au passage de la Semois, notamment les lavoirs qui ont fait l'objet d'un projet particulier de rénovation tel que l'ancien lavoir d'Ucimont. Il s'agit là sans aucun doute du patrimoine le plus spectaculaire de Wallonie : on recense 187 édifices figurant à l'inventaire du patrimoine remarquable de Belgique. La commune compte 26 monuments et sites classés. Les anciennes fermes ardennaises sont les plus représentées mais c'est l'ancien château-fort de Godefroy de Bouillon, le plus ancien et le plus intéressant vestige de la féodalité en Belgique, qui fait sa renommée internationale ainsi que le site du « Tombeau du Géant », patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Paliseul

Sur le plan environnemental, Paliseul est fait de très larges clairières où la prairie est dominante. Entre ces zones agricoles se développent des bandes forestières qui prennent de l'extension au sud-est. La richesse du patrimoine naturel et paysager de la commune est remarquable : 12 Sites de Grand Intérêt Biologiques (SGIB), les réserves naturelles domaniales «Virée de Grosse», «Ardoisière Sainte-Adèle» et «Devant le Terme», une réserve scientifique et didactique à Carlsbourg, les sites Natura 2000 (bassin de la Semois, de la Haute-Lesse et de la vallée du ruisseau des Alleines, soit ± 2,5% du territoire communal), 76 sites d'arbres et haies remarquables.

Le bâti ancien reste nombreux à Paliseul avec pas moins de 120 bâtiments repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (le château des Abbyes, le château Joris à Beth, le château de Carlsbourg, des grosses fermes, dont les plus anciennes remontent au deuxième quart du 18ème siècle), 6 sites classés et environ 80 pièces du petit patrimoine. Le territoire de Paliseul recèle bon nombre de témoignages de la vie sociale et religieuse, d'antan : lavoirs, fontaines, croix, grottes, potales

et autres calvaires,... (le calvaire breton du cimetière militaire de Maissin, le pont Marie-Thérèse, la chapelle Saint-Roch à Paliseul, le lavoir d'Offagne, les villages d'Our et Opont, le Moulin de Naomé...).

Herbeumont

Les éléments qui font la renommée d'Herbeumont et de ses villages restent la Semois, la forêt, les points de vue, les paysages, le bâti, l'ancienne ligne de chemin de fer (RAVeL) et son cadre de vie serein. 42,40% de la superficie communale est couverte par des sites reconnus « Natura 2000 ».

La forêt couvre 61,6% du territoire, soit 3.597 ha dont 1.340 ha de forêts communales situées à l'ouest du village d'Herbeumont et 1.590 ha de forêts domaniales au sud et au nord du village d'Herbeumont. Ces massifs forestiers séparent la commune des communes voisines.

La majorité des villages de la commune ont une relation forte avec le cours d'eau qu'ils avoisinent. Ils se sont implantés à proximité de ceux-ci, ne colonisant le haut des versants que dans le cas de Menugoutte et Saint-Médard. Cette particularité due aux composantes physiques du milieu détermine une identité paysagère forte.

Herbeumont est un village très ancien. On pense qu'il existait déjà au temps des Romains. On ne dispose toutefois d'aucune preuve, même si une chaussée romaine, située au lieu-dit «Poteau de Straimont» près du ruisseau de l'Antrogne, traversait ses forêts.

Au 19^{ème} siècle, l'extraction du schiste et la confection d'ardoises donneront aux villages leur notoriété. Ceci confère au patrimoine bâti et monumental d'Herbeumont une richesse singulière. Il regorge de curiosités historiques : les ruines de son ancien château-fort, ses nombreux ponts et son viaduc remarquable, ses chapelles et églises typiques ou encore ses lavoirs témoins de la vie d'antan : lavoir-abreuvoir « La Charbonnière », l'abreuvoir de la Place ou «La Pompe», le "Puits-fontaine" de Bravy, la Chapelle Saint-Roch, le moulin Willaime et le moulin des Nawés... Dans le village de Martilly, la maison Casaquy est aussi un superbe exemple d'architecture traditionnelle datant du 16^{ème} siècle.

Bertrix

Située à près de 400 m d'altitude, le paysage bertrigeois est marqué par un relief de plateaux et de vallées (vallée de la Semois) et par l'influence du développement de la forêt et de l'urbanisation. Les caractéristiques géophysiques différentes du nord et du sud de la commune influencent leur usage. Le plateau au nord accueille des activités nécessitant de grands espaces : piste d'aviation, zones industrielles, agriculture et sylviculture. La vallée de la Semois avec ses coteaux au sud a permis l'installation d'activités touristiques (campings, kayaks, promenades).

Le milieu naturel est de qualité et bien conservé. On compte 19 sites de grands intérêts biologiques, 5 réserves naturelles (les Etangs de Luchy (cigogne noire, grenouille verte, libellule...), l'Ardoisière de Linglé (intérêt chiroptérologique)), une quinzaine de SGIB tels que la Prairie humide de Mortehean, plusieurs ardoisières, la Vallée de la Haute-Vierre et la Vallée du ruisseau des Aleines, enfin 4 zones Natura 2000 soit 8% du territoire (la Haute-Lesse, le Bassin de la Semois, la Vallée du ruisseau des Aleines et la Haute-Vierre), essentiellement des bois et forêts.

La faune et la flore comprennent des espèces intéressantes. On recense 95 arbres remarquables et des haies très intéressantes qui sont classés officiellement. Enfin, l'arboretum bertrigeois est l'un des plus beaux de Belgique.

La commune de Bertrix a également adhéré aux contrats de rivières Semois-Chiers et Lesse-rivière (programme d'action 2013-2016). Dans le cadre de son 3^{ème} PCDR (2011-2021), il est prévu de créer une zone baignade sur la Semois et une coulée verte Bertrix-Semois (FRW).

Le patrimoine bâti est riche mais pas toujours bien entretenu, ni accessible car privé. Bertrix a une architecture éclectique. On trouve au plan de secteur des «zones d'intérêt culturel, historique et esthétique». On compte 24 biens classés et monuments (12 fermes) dont particulièrement les très anciennes masures de Cugnon-Mortehean, et toute une série de bâtisses qui sont citées dans le «Patrimoine Monumental de Belgique». Ces bâtiments à caractère historique sont majoritairement des propriétés privées, encore utilisées comme résidences. Par exemple : le château de de Gerlache à Biourge (dépendance de la Seigneurie d'Herbeumont, déjà signalée en 1268) et le

château Pierlot, (ou plus exactement "château des Princes de Loewenstein-Wertheim" qui érigèrent aussi l'église à Cugnion en 1747), les maisons classées de Cugnion et Mortehan qui sont des habitations privées.

Citons enfin les galeries ardoisières des nombreuses mines abandonnées (6 sur le territoire bertrigeois) qui comportent des populations remarquables de chauves-souris et les carrières de Bertrix qui suscitent l'intérêt occasionnel de géologues de passage ainsi que le petit patrimoine (lavoirs de Bertrix, Blancheoreille et Auby, fontaines, abreuvoirs..) dont certains rénovés dans le cadre du PCDR.

Conclusion

Les 4 communes sont situées dans une magnifique région, le sud de l' Ardenne. Le territoire se caractérise par un environnement naturel et paysager important et remarquable, un cadre enchanteur, une nature généreuse et riche. Cette qualité de l'environnement, cette nature préservée et ce cadre de vie serein loin de l'effervescence des grandes villes expliquent l'attrait touristique de la région où les possibilités d'activités ludiques ou sportives sont innombrables. C'est une région où il fait bon vivre. L'air pur, invitation à la méditation, à la tranquillité, au plaisir simple du « bien vivre » sont les caractéristiques de ce cadre de vie champêtre et rural. La Semois, les forêts, les points de vue en sont les ambassadeurs. Une grande biodiversité complète cette vision bucolique.

Les témoins architecturaux et culturels du passé y sont très nombreux. Le patrimoine bâti sur les 4 communes est riche et varié. L'exploitation de l'ardoise a fortement marqué ce patrimoine. La Semois a également contribué à son façonnage. Le patrimoine religieux a eu une influence considérable. La vie rurale et le travail à la ferme ont permis la construction et l'agencement des villages actuels.

Des efforts doivent cependant être effectués afin de développer davantage ce tourisme vert et culturel et mettre en avant ce patrimoine ardennais exceptionnel mais pas à n'importe quel prix. Ce développement doit être réfléchi et se faire tout en préservant le cadre naturel et en évitant la pollution visuelle dont sont souvent victimes les berges de la Semois qui regorgent de campings et infrastructures touristiques non adaptées à ce magnifique environnement.

4.2.1.7. Mobilité

L'ensemble du réseau routier revêtu pour les 4 communes s'élève à près de 1.230 km. Bertrix possède 350 km de voiries dont 301 km de voiries communales. Bouillon arrive à un total de 385 km avec 304 km de voiries communales, tout comme Paliseul qui additionne au total 350 km de voiries. Herbeumont, la plus petite commune, n'arrive qu'à 140 km de voiries pour 120 km de voiries communales.

Ces quatre communes ont la particularité d'être décentrées et désaxées, entre l'autoroute E411 reliant Bruxelles à Luxembourg et la frontière française. La N89 à quatre bandes traverse ce territoire, permettant une liaison nord-sud, de Maastricht-Liège vers Reims en Champagne-Ardenne française. Cette nationale est très fréquentée, quelques 2000 véhicules par jour et plus encore depuis le maillage autoroutier terminé entre Sedan et Reims. Une fréquentation qui en fait un axe privilégié vers la France mais souvent inexistant et méconnu des analyses économiques (SDER). Deux autres nationales à une seule voie et longeant la frontière française complètent ce tableau, la N83 venant de Bouillon et se dirigeant vers Florenville, Virton et la N 95 permettant une liaison entre Menuchenet (à la lisière des communes de Bouillon et Paliseul) et Beauraing, Namur. De plus, Sedan n'étant qu'à 10 km de Bouillon, la liaison au réseau-maillage des autoroutes françaises en est grandement facilitée, et Paris n'est qu'à 2h50.

Des 4 communes, seule Bertrix bénéficie d'une gare-voyageurs et d'une liaison ferroviaire, mais il s'agit de lignes secondaires, Libramont-Bertrix-Virton-Athus (165) et Bertrix-Dinant (166), Paliseul possède 2 arrêts. C'est principalement une ligne de marchandise (l'« Athus-Meuse »). La gare proche de Libramont permet la liaison vers Namur - Bruxelles et Luxembourg. Notons aussi la ligne désaffectée (165A) entre Bertrix-Herbeumont-Muno-Carignan (en France) dont une partie a été transformée en RAVeL de Carignan à Sainte-Cécile (Florenville). Un prolongement jusqu'à Bertrix est en

projet de réalisation. Quand il sera achevé, ce tronçon empruntera des tunnels et des viaducs ferroviaires ! Il faut noter qu'un projet récent de la SNCB vise à supprimer certains créneaux horaires et /ou trains. Enfin, la gare TGV de Sedan, via Reims, permet également une inter-connectivité au réseau ferroviaire français et à Marne-la-Vallée.

Plusieurs lignes de bus TEC desservent cette grande zone rurale mais principalement aux heures scolaires sauf pour Bouillon où la cadence est plus régulière, Herbeumont étant certainement la commune la plus mal desservie. Il n'y a pas de transport alternatif de type TELBUS. Le faible service proposé par les transports en commun et les prochaines nouvelles diminutions de l'offre (SNCB-TEC) posent de gros problèmes aux habitants sans véhicule personnel et pourraient accentuer la désertification de ces zones rurales.

Pour pallier à ces manquements des services publics, 3 des 4 communes et/ou CPAS, Bouillon, Bertrix et Herbeumont, ont souscrit au service de taxi social (Locomobile) organisé en collaboration avec la province de Luxembourg. La Croix-Rouge locale a mis en route un service de transport à la demande pour raison médicale.

Ces communes se sont engagées dans une réflexion en profondeur de leur mobilité via un Plan Intercommunal de Mobilité (PiCM) pour les communes de Bertrix, Herbeumont et Paliseul (des transports en commun optimisés avec un rabatement vers les gares, réseau cyclable intercommunal continu notamment). La commune de Bouillon a développé un PCM seule. Les objectifs de ces différents outils visent à améliorer la mobilité douce communale, notamment de porter une attention particulière aux usagers les plus vulnérables, sécuriser les infrastructures de déplacements pour les modes doux et les déplacements des cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite (PMR).

IL existe un parcours RAVeL sur Bertrix et Herbeumont, aucun sur Bouillon et Paliseul.

Conclusion

La situation de ces quatre communes est intéressante par rapport aux pôles économiques luxembourgeois et wallons. La proximité avec la France peut se révéler être également un atout. L'offre des transports en commun (TEC et SNCB) est nettement insuffisante. Pour les personnes disposant d'un véhicule, la mobilité n'est pas un souci au vu du bon maillage routier et autoroutier du territoire. Cependant pour les autres, l'étendue du territoire, les distances, la faible offre de transport public sont de réels problèmes, avec un effet accentué pour Bouillon et Herbeumont, les plus éloignés des grands axes et sans gare ferroviaire. C'est à la fois un frein à la formation et à l'emploi mais également à l'accès aux soins de santé vu l'éloignement des centres hospitaliers de la région, Libramont, Bastogne ou Arlon. Les autorités locales ont interpellé les responsables de l'intercommunale hospitalière Vivalia pour les sensibiliser à cette problématique notamment dans le choix du futur centre hospitalier des Ardennes qui devrait voir le jour vers 2025.

Il existe un risque également de voir ces communes être désertées ou devenir des zones d'ortoirs. Les solutions mises en route ont le mérite d'exister mais elles sont très nettement insuffisantes.

4.2.1.8. Culture, Sport, Monde associatif

SPORT

A Bertrix, les infrastructures sportives sont correctes : piscine, complexe sportif, terrains de football (Bertrix jouant en promotion), piste d'athlétisme et une nouvelle salle polyvalente. A Bouillon, on compte une salle omnisport, des terrains de tennis et des terrains de football sur plusieurs de ses entités. Pour Paliseul, on dénombre plusieurs terrains de football, une salle de tennis de table, le hall des sports et la piscine de l'Institut Saint-Joseph, en cours de rénovation avec l'aide d'Idélux. Enfin, à Herbeumont, les infrastructures sont peu nombreuses. On peut citer néanmoins le terrain de football de Saint-Médard, un club de tennis de table, des sociétés de pêche, un cours de yoga et les « pistes » de trail. Sur les 4 entités coexistent également de nombreuses activités en plein air : escalades, marche et promenades - plusieurs centaines de kilomètres balisés - VTT, karting, kayak, pêche, tir à l'arc, zones de baignade etc.

ASSOCIATION et CULTURE

Malgré le peu d'habitants, la commune d'Herbeumont a développé un réseau associatif avec des comités des fêtes et sportifs, 2 clubs de jeunes et un en devenir ainsi qu'un « Espace culture » qui programme, en été, diverses activités et ce depuis 6 ans.

A Bertrix, un nouvel espace culturel a été inauguré le 30 avril 2014. Il met à la disposition de la population un amphithéâtre de 350 places, plusieurs salles, une nouvelle bibliothèque et un EPN. Une académie de musique y est très active avec plusieurs centaines de membres.

Bouillon dispose également d'un musée communal (Musée Ducal), d'un archéoscope, d'un centre culturel et de loisirs depuis plus de 40 ans, d'un cinéma, d'une bibliothèque, d'une harmonie et d'une académie de musique. Cette dernière est un outil culturel très important fréquenté par environ 800 personnes et ayant des antennes sur 6 communes, à savoir de Bouillon, Florenville, Gedinne, Libramont-Chevigny, Paliseul et Vresse-sur-Semois, au service de 33.000 habitants sur un territoire de 840 km² avec 29 personnes d'encadrement. Paliseul dispose d'une salle communale polyvalente dénommée « Paul Verlaine » et d'une bibliothèque.

Aucune des 4 communes ne possède de « Maison des Jeunes » alors que tout récemment, en février 2014, s'est créé un réseau collectif de 9 Maisons des Jeunes en province du Luxembourg visant à améliorer la communication et mutualiser les moyens humains et matériels. Cette initiative est soutenue par la province de Luxembourg et la Communauté Française (Fédération Wallonie-Bruxelles).

Le Luxembourg belge est aussi une terre de festivals. On notera ainsi à Herbeumont, en collaboration avec Florenville, Jamoigne, Orval, Chassepierre, les « Ballades Musicales de l'été au pays de la Semois » et à Bertrix, le « Baudet'stival ».

De nombreuses confréries portent haut les couleurs des traditions : Confrérie de la Bière Godefroy à Bouillon avec 800 intronisés, Confrérie des Carabins à Herbeumont, Confrérie des Scailtons à Bertrix. Enfin, un bibliobus - bibliothèque itinérante - de la Fédération Wallonie-Bruxelles dessert les communes et/ou certaines entités de Bertrix, Bouillon et Paliseul. L'association « Lire et Ecrire » est également active sur ces communes.

PERSONNAGES CONNUS

Bouillon est célèbre pour un de ses héros, Godefroy dit de Bouillon, où il n'est ni né ni décédé mais où il a suivi une partie de son éducation de chevalier. La commune est aussi la patrie natale de Madeleine Ozeray, actrice, née en 1908, qui entra dans la compagnie de Louis Jouvet à Paris. Elle y joua plusieurs rôles, notamment dans la pièce de J. Giraudoux « La guerre de Troie n'aura pas lieu » et collabora aussi avec de Fritz Lang, Julien Duvivier, Pierre Granier-Deferre. Elle décède en 1989 et est enterrée dans sa cité natale. La commune est également la ville natale de Philippe Albert, footballeur et consultant TV.

Le père du poète Paul Verlaine est né à Bertrix et celui-ci a, à de nombreuses reprises, sillonné les Ardennes belges dont les communes de Bertrix, Bouillon et Paliseul où la salle communale porte son nom. P. Verlaine fréquente, notamment à Bouillon, son compagnon d'écriture et de luxure, le poète Arthur Rimbaud, né à Charleville et y enterré.

Paliseul est la patrie du père jésuite Justin Gillet qui fut un grand botaniste au Congo belge et fondateur du Jardin botanique de Kisantu en cours réhabilitation. Elle a vu naître en 1977 le dessinateur de BD, Stéphane Dauvin dit Stédo, auteur de 3 albums des aventures de « Garage Isidore » et de 13 albums « Les Pompiers ».

La commune de Bertrix compte aussi parmi ses illustres habitants, Etienne de Gerlache, né en 1785 dans l'entité de Biourge, où ses descendants possèdent toujours un château, et décédé à Ixelles en 1871. Il fut président du Congrès National, assemblée constituante du nouveau Royaume de Belgique et participe à l'élaboration de la Constitution belge. Il sera également chef de gouvernement, président de la Chambre des Représentants, et enfin, président de la Cour de Cassation de 1831 à 1867. Le comte Hubert Pierlot est natif de Cugnon, section de Bertrix, et fut premier ministre dans le gouvernement belge en exil à Londres durant la 2ème guerre mondiale en continuant la lutte contre l'envahisseur nazi avec P.H. Spaak.

Herbeumont compte parmi ses citoyens illustres, l'haltérophile Serge Reding (1941-1975) qui fut plusieurs fois champions du monde dont 2 fois dans l'entité et médaillé d'argent aux jeux olympiques de Mexico en 1968. Il est enterré dans le village et sa sépulture est couverte d'une grande dalle de schiste rappelant le passé scailteux de l'entité. La commune y vit naître le peintre Guy Bosquet (1926-1985) et un autre artiste, Georges Delumeau (1871-1938) y passa une partie de son enfance.

TOURISME**BERTRIX**

Bertrix dispose d'un seul hôtel, de quelques chambres d'hôtes, de nombreux gîtes et de 7 campings. Au niveau des attractions touristiques, le site de l'Ardoisière avec visite autoguidée est une des attractions phares de la région, tout comme la bergerie d'Acremont et l'Arboretum. Bertrix possède également un centre de ski de fond et développe une activité de kayak sur la Semois. Le tourisme vert est un atout majeur (19 sites de grands intérêts biologiques, 5 réserves naturelles et 1.125 ha Natura 2000 = 8% du territoire). Le patrimoine classé est bien présent (24 sites ainsi qu'un grand nombre de monuments figurant au « Patrimoine monumental de Belgique »). Cependant, beaucoup sont privés rendant une valorisation touristique plus difficile voire impossible. En 2001, on recensait 15.597 arrivées et 85.880 nuitées. Ces chiffres ont diminué pour atteindre en 2012, 14.597 arrivées et surtout 66.051 nuitées soit une perte de plus de 23%. Cette perte de nuitées implique que les séjours se raccourcissent et que les touristes séjournent peu sur le territoire. Les deux tiers des touristes sont belges. Néanmoins, Bertrix se classe dans le top 10 des communes luxembourgeoises visitées.

PALISEUL

Paliseul dispose de 4 hôtels, de plusieurs chambres d'hôtes, de nombreux gîtes mais pas de camping. Plusieurs restaurants sont accessibles dont un étoilé au Michelin dans le village d'Our. S'il n'y a pas de monuments grandioses, c'est surtout les attraits naturels, ses grandes forêts, ses prairies, qui en font tout son charme pour les amoureux de la ballade et de la nature. Un centre équestre, un centre de location de VTT et de très nombreuses promenades balisées complètent cet inventaire. C'est la seule des 4 communes qui a vu le nombre de ses touristes se renforcer en 10 ans, alors que ce chiffre chute en RW également. Les nuitées ont augmenté de plus de 7%, passant de 8.177 en 2001 à 8.782 en 2012 mais ces chiffres restent très faibles sur le territoire provincial puisque Paliseul se trouve en bas de classement en termes d'arrivées et de nuitées mais lui permettant tout de même d'avoir gagné 9 places en 10 ans. (de la 40ème à la 31ème place sur 44).

HERBEUMONT

Le territoire d'Herbeumont compte un hôtel, de nombreux gîtes, un centre de vacances, des chambres d'hôtes et des meublés ainsi que 4 campings. Le secteur touristique représente une de ses principales sources de revenus mais aussi sa principale faiblesse. La Semois avec ses 4 aires de Kayak ainsi que la pêche sont les principaux attraits de cette commune typiquement ardennaise et rurale. Elle dispose aussi de l'une des trente-six zones de baignade reconnues officiellement par la RW. Un futur RAVeL devrait voir le jour sur une ancienne ligne de chemin de fer désaffectée.

Enfin, la commune souhaite devenir un leader européen (exclusivité de la pratique dans un rayon de 150 km et label international) de TRAIL avec l'installation d'une station et d'un stade de "Trail" (course à pied en milieu naturel sur sentiers et pistes balisés) sur son territoire. Cette activité de niche fait suite à une étude menée depuis 2010 par IDELUX dans le cadre du redéploiement touristique et économique de la commune. Un autre projet issu de cette étude est la création d'un lieu d'accueil aménagé pour les motor-homes sur l'ancien site de la gare ferroviaire près du centre du village. La commune a perdu, en 10 ans, plus de 67% de ses nuitées touristiques passant de 68.469 en 2001 à 22.177 en 2012, en cause notamment la fermeture du centre de vacances « Les Fourches » qui a été converti en centre pour réfugiés.

BOUILLON

Les infrastructures et les services HORECA y sont les plus nombreux avec près d'une trentaine d'hôtels, de nombreux restaurants dont un étoilé au Michelin, quelques chambres d'hôtes, plusieurs dizaines de gîtes et chalets, une auberge de jeunesse et 13 campings.

Les activités y sont nombreuses et renommées : fête médiévale, fête de la chasse, le musée ducal, le château-fort et sa fauconnerie, la pêche, le pédalo, kayaks, karting, deux parcs animaliers, un agri-musée. Il existe même un petit vignoble sur l'entité de Rochehaut, "Le Clos du Champs Là-Haut".

Dans Bouillon et autour de la cité ducale, de nombreuses promenades (plus de 720km) s'offrent aux marcheurs avec des points de vue exceptionnels sur la Semois. Un parcours « Tabac de la Semois » est en cours d'achèvement. Bouillon possède également 2 zones de baignade sur la Semois, le pont de France et le pont de la Poulie, reconnues

par la RW. Par contre, les nombreux campings, pour la plupart situés le long de la Semois, posent un réel problème « d'esthétique » pour un site naturel aussi remarquable.

Le nombre de touristes a également diminué à Bouillon, comme sur l'ensemble de la province. On y enregistre entre 2001 et 2012 une baisse de 22,5% de nuitées (24,87% en province de Luxembourg). Malgré cela, le tourisme reste encore très important sur le territoire puisque Bouillon est troisième après Durbuy et Vielsalm en termes de nuitées et d'arrivées, Bouillon ayant même, sur 10 ans, devancé la Roche, qui a perdu 50% de ses nuitées. Le nombre de nuitées a plus diminué que le nombre d'arrivées ce qui implique des séjours de plus en plus courts, les belges étant toujours les plus nombreux à visiter la cité. Le dynamisme du village de Rochehaut et sa revitalisation, ont atténué le déclin du tourisme sur Bouillon.

Enfin, les deux guerres mondiales ont laissées des traces bien visibles puisque de nombreux cimetières militaires quadrillent le territoire de ces 4 communes. Cette année 2014, plusieurs manifestations mémorielles sont organisées. Le 10 mai 1940, l'offensive allemande, dont une des cibles intermédiaires fut la traversée de la Meuse à Sedan, envahit la région et franchit la Semois à Bouillon.

Conclusion

Les 4 communes sont riches d'associations, infrastructures culturelles, groupements et confréries. Plusieurs clubs de jeunes, clubs sportifs, des comités de fêtes, des scouts et de nombreuses associations encadrent les activités sociales des 4 communes et perpétuent les traditions que les habitants du terroir veulent garder bien ancrées dans leur cadre de vie. Un grand nombre de personnalités (acteurs, politiciens, écrivains, sportifs, ..) sont nés et enterrés ou ont vécu dans une des 4 entités. Le tourisme est une activité importante et majeure pour ces 4 communes. Le potentiel touristique est réel vu la richesse patrimoniale, la qualité des paysages, l'étendue des bois et prairies permettant un tourisme vert, la Semois, le château-fort médiéval de Bouillon à la renommée mondiale, les promenades dans les forêts, les activités ludiques et sportives, son passé historique, la proximité d'autres centres d'intérêt (Orval, la citadelle de Montmédy, la Basilique gothique d'Avioth en France, Sedan, Charleville-Mézières, Reims), la facilité d'accès via les grands axes (auto)routiers, la proximité de la frontière française. Deux Maisons du Tourisme sont actives sur le territoire : le « Pays de Bouillon » pour Bertrix, Bouillon et Paliseul. La commune d'Herbeumont a rejoint Chiny et Florenville au sein de la Maison du Tourisme «Pays de la Semois entre Ardenne & Gaume». Chacune des communes dispose de son propre SI et même parfois de plusieurs SI et OT. Des projets existent dont un futur Parc Naturel Lesse et Semois ainsi que la reconnaissance du massif forestier de la vallée de la Semois-Houille. Mais la triste réalité s'impose. Le déclin touristique en région rurale est quasi général. La faiblesse des infrastructures, la paupérisation, le vieillissement de la population, l'exode rural, le non adaptation des offres touristiques à la demande actuelle entraînent ce déclin et l'accroissent. La récente étude de la CITW présente des solutions drastiques pour se mettre au niveau de la concurrence nationale et internationale : articuler les centres urbains, créer une vraie identité, la marque "Ardenne", développer une culture d'entreprise et une politique de qualité tant du public que du privé au service des touristes.

4.2.1.9. Enseignement

Les 4 communes disposent d'un réseau d'enseignement de base, de la maternelle au secondaire supérieur. Par contre, il n'existe pas d'établissement pour les études supérieures, tant au niveau universitaire et non-universitaire.

BERTRIX

La commune dispose de 5 écoles communales (maternelles et primaires) avec 7 implantations sur les entités d'Auby, Assenois, Jéhonville, Mortehan, Nevraumont, Orgeo et Rossart. L'enseignement libre est représenté par l'Institut Notre-Dame (primaire, secondaire et technique). La Communauté Française dispose de l'Athénée Royal Neufchâteau-Bertrix (maternel, primaire, secondaire et technique).

BOUILLON

Il existe 8 écoles dans le réseau fondamental : 6 écoles communales (Bouillon, Noirefontaine, Mogimont, Corbion, Ucimont, Sensenruth) et 2 écoles libres à Bouillon et Corbion. Pour l'enseignement secondaire, 2 établissements sont présents : l'Athénée Royal de Bouillon-Paliseul et l'Institut Sainte-Marie, tous les deux sis à Bouillon. Il existe également une Maison des enfants assurant une garderie extrascolaire, une école des devoirs et des stages durant les vacances scolaires.

HERBEUMONT

La commune n'a que deux écoles, une école communale (née de la fusion des écoles fondamentales d'Herbeumont, Saint-Médard et Martilly) et une école maternelle libre.

PALISEUL

La commune dispose de plusieurs sites d'enseignement. Pour les écoles communales, les sites sont :

- Ecole Communale CARL-OP-MA-NO avec les sites à Carlsbourg, Opont, Maissin et Nollevaux.
- Ecole Communale Fays-Paliseul Centre avec 2 sites à Fays-les-Veneurs et Paliseul-Centre.
- Ecole Fondamentale de Paliseul-Gare-Framont avec les 2 sites de Paliseul-Gare et Framont.

L'enseignement libre comporte 3 établissements : un à Carlsbourg (maternel & primaire), puis les Ecoles Libres Hennequin (maternel & primaire) avec 3 sites (Fays-les-Veneurs, Offagne et Paliseul), enfin l'Institut Saint-Joseph à Carlsbourg (secondaire, technique et agent technique de la Nature et des Forêts). Enfin, une école de la Communauté Française avec l'Athénée Royal de Bouillon-Paliseul (maternel, primaire et secondaire) est active sur l'entité de Paliseul.

Conclusion

Pour les niveaux maternel, primaire et secondaire, l'offre d'enseignement est assez satisfaisante et diversifiée. Seul Herbeumont ne dispose pas de possibilité d'enseignement secondaire. Il existe même des possibilités d'internat dans plusieurs établissements, par exemple pour les Athénées de Bouillon-Paliseul et Neuchâteau-Bertrix ou encore l'Institut Saint-Joseph de Carlsbourg.

Pour les études supérieures, la seule solution pour les étudiants est de se déplacer de plusieurs dizaines de km vers les entités d'Arlon, Bastogne, Libramont, Mirwart ou Virton pour des études du type "Bac". Pour les études universitaires, ils doivent s'expatrier vers Bruxelles, Charleroi, Liège, Louvain-la-Neuve ou Namur.

4.2.1.10. Social

Les communes ont mis en place différents outils de cohésion sociale et de structures participatives des citoyens à la vie communale. On relèvera notamment à Bertrix, Paliseul et à Bouillon depuis ce 1er janvier 2014, un Plan de Cohésion Sociale (PCS) mais également des Conseils Consultatifs Communaux des Aînés (CCCA), des Conseils Consultatifs Communaux des Enfants (CCCE) sauf à Herbeumont et même un Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée (CCCPH) mais uniquement à Paliseul. Le secteur de l'économie sociale est représenté par plusieurs entreprises dont « Les Ateliers du Saupont » à Bertrix, une ETA, active dans le bois, l'emballage, la logistique, la sous-traitance de la cosmétique, la restauration, le lavoir et repassage. Ces activités sont inscrites dans le développement durable ce qui lui a valu le prix « Lauréat Namur/Luxembourg du Management Durable » au Trends Business Tour en 2013. Une autre entreprise d'économie sociale, l'EFT « La Renardière », est active dans la filière bois.

Le nombre de place d'accueil de la petite enfance est insuffisant pour les 4 communes. On constate que le taux de couverture est inférieur à la moyenne provinciale qui est de 38, 1% sauf à Bouillon (47.6 %). Bertrix a un taux de couverture de 24.9 %, Herbeumont, 18.5%, Paliseul, 33.6%, ce qui pose un réel problème de frein à l'emploi. On notera la présence à Orgeo (Bertrix) d'une antenne locale de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) active sur 18 communes dont nos 4 entités étudiées, d'une Agence Immobilière Sociale (AIS) « Centre-Ardenne », établie à Neufchâteau, et qui couvre entre autre les 4 communes concernées. A Bouillon, La Source (formation & insertion), les Lucioles (personnes handicapés), Vie Féminine, Solidarité Bouillon s'occupent

de diverses activités sociales. A Paliseul, il existe des maisons d'accueil pour enfants en bas-âge, enfants en difficultés ou encore des personnes âgées, des personnes déficientes mentales ou handicapées, des services de gardes-malades ou aides aux personnes isolées. Pour Herbeumont, peu de choses existent mais la commune mise sur des conventions et coopérations avec ses voisines. A titre d'exemple, l'ALE située à Bertrix assure une permanence à l'administration communale d'Herbeumont, de même que l' AIS de Neufchâteau ou encore le Foyer Centre Ardenne de Bertrix. Enfin, pour les seniors, il existe sur les 4 entités quelques MR et MRS offrant en tout quelques 400 lits.

On constate entre 2008 et 2013, une augmentation substantielle des bénéficiaires du RIS, de 15, 8% pour Bertrix, 31% pour Bouillon, 56% pour Paliseul mais 400% pour Herbeumont, alors que le taux d'accroissement provincial est de 22% et 20% pour la RW.

Ces chiffres confirment une paupérisation accrue de la population et un durcissement de la politique de l'ONEM vis-à-vis de demandeurs d'emploi qui passent, pour certains du guichet de l'ONEM à celui du CPAS. Pour Herbeumont, on pourrait interpréter cette explosion par l'installation d'un centre de réfugiés mais ce n'est pas le cas. En 2008, le nombre de RIS étant seulement de 9 personnes, vu le petit nombre d'habitants, il atteint 36 personnes en 2013, ce qui marque une véritable explosion mais est encore loin des chiffres relevés pour les 3 autres communes (Bertrix = 213, Bouillon = 139, Paliseul = 69). Ce sont essentiellement des jeunes de - de 30 ans qui sont venus grossir les rangs des RIS à Herbeumont.

Pour lutter contre la fracture numérique et favoriser l'inclusion numérique et sociale, des EPN (Espace Publique Numérique) ont été créés à Bertrix et à Bouillon. Il n'en existe ni sur Herbeumont ni sur Paliseul.

Il n'existe pas de maison médicale ni de poste médical de garde sur ces 4 entités, les plus proches étant à Bièvre et Libramont. On constate une raréfaction de l'offre médicale particulièrement un manque de médecins généralistes. A titre d'exemple, entre 2004 et 2011, le nombre de patients par médecin généraliste est passé de 580 à 879 (+51,55%) sur la commune de Bertrix, et de 611 à 707 (2010) sur Bouillon (+15,71%). Enfin, pour un tourisme social, Bouillon dispose d'une auberge de jeunesse labellisée "Wallonie Destination Qualité".

Sur Bertrix, il existe une institution, les «Habitations Protégées de la région Famenne Ardenne», qui accueille et loge des personnes pour des raisons psychiatriques ne nécessitant pas un traitement continu en hôpital. Elle dispose de 16 places pour adultes accessibles à toute personne de la région dont les habitants des communes étudiées.

Conclusion

Le nombre de services disponibles sur les 4 entités est important et ce pour répondre aux demandes sociales fortes et croissantes de la population (paupérisation, vieillissement, faible revenu, ménages monoparentaux, ...). Notons que ces communes se situent dans la fourchette supérieure des ayants droit à l'intervention majorée au niveau de l'AMI (+ 16 % que la moyenne nationale). Cette situation doit être prise en compte dans l'élaboration d'actions en faveur de l'emploi.

4.2.1.11. Outils et plans de développement territorial et local et outils d'animation

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maison de l'emploi | <input checked="" type="checkbox"/> PCDR |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maison du tourisme | <input checked="" type="checkbox"/> PCDN |
| <input checked="" type="checkbox"/> Syndicat d'initiative | <input checked="" type="checkbox"/> Projet européen |
| <input checked="" type="checkbox"/> Office du tourisme | <input checked="" type="checkbox"/> Contrat de rivière |
| <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunale de développement économique | <input checked="" type="checkbox"/> Schéma de structure communal |
| <input type="checkbox"/> GAL | <input checked="" type="checkbox"/> Parc naturel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eco-conseiller | <input checked="" type="checkbox"/> Plan de mobilité |
| <input checked="" type="checkbox"/> Conseiller en mobilité | <input checked="" type="checkbox"/> Plan de rénovation urbaine |
| <input type="checkbox"/> Conseiller en aménagement du territoire | <input checked="" type="checkbox"/> Plan remembrement urbain |
| <input checked="" type="checkbox"/> Entreprise d'économie sociale | <input checked="" type="checkbox"/> Zone naturelle |
| <input type="checkbox"/> Maison de quartier | <input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine remarquable |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

Précisez

4.2.2. Avec quelles communes voisines la ou les communes concernées collaborent-elles et pourquoi ?

Outre la MT de Bouillon qui rassemble aussi Paliseul et Bertrix, Herbeumont collabore avec Chiny et Florenville pour La MT du Pays de la Semois. Elle co-organise avec Florenville, Orval, Chassepierre et Jamoigne, des « Ballades Musicales de l'été au pays de la Semois ». Bouillon et Sedan organisent des activités culturelles, touristiques et de valorisations des châteaux-forts. Le contrat de rivière de la Semois rassemble 21 communes avec un volet transfrontalier via l'appui du FEDER pour couvrir l'ensemble du bassin hydrographique. Le contrat de rivière Lesse rassemble 19 communes. Une structure NATAGORA régionale regroupe Bertrix, Bouillon, Herbeumont et Vresse-sur-Semois. Le SI de Bouillon participe à des échanges avec Châlons en Champagne pour promouvoir les deux pôles économique-touristiques. L'Athénée Royal Neufchâteau-Bertrix ne forme qu'une seule institution avec 2 sites d'implantation sur chaque commune pour des raisons d'économie d'échelle et de taille critique. Le projet de Parc Naturel Lesse-Semois rassemblera les communes de Bertrix, Bouillon, Bièvre, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin pour la promotion et la valorisation d'un patrimoine culturel, humain et naturel transcommunal. L'Académie de Musique de Bouillon a des antennes à Paliseul, Florenville, Gedinne, Libramont-Chevigny et Vresse-sur-Semois. Le Bibliobus de Libramont dessert les communes de Bertrix, Bouillon et Paliseul. En mobilité, le service de Locomobile en partenariat entre la Province de Luxembourg et les communes du territoire, propose ses services notamment à Bertrix, Bouillon et Herbeumont. En matière médicale, le poste médical de garde (PMG) de Bièvre couvre les communes de Bièvre, Beauraing, Vresse, Gedinne, Bouillon, Daverdisse, Wellin et Paliseul. Pour Bertrix et Herbeumont, c'est le PMD de Libramont qui est compétent. La zone de police Semois et Lesse, installée à Bertrix, couvre 7 communes: Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Saint-Hubert, Tellin et Wellin. Une collaboration transcommunale et transfrontalière existe pour le massif forestier à travers un «groupement européen des Ardennes et de l'Eifel», fondé en 1955, qui permet de mener à bien des actions communes dans les 4 pays concernés, Allemagne, Belgique, Grand-Duché de Luxembourg et France pour développer l'espace rural ardennais. Paliseul, via l'ASBL « Sport pour Tous en Centre Ardennes » (STCA), collabore avec Bièvre et l'ISJ pour la gestion de la piscine de Carlsbourg.

4.2.3. Justifiez le choix d'un territoire d'action pertinent pour l'ADL (commune seule ou association de communes)

La pertinence du territoire choisi tient en plusieurs aspects. Tout d'abord au niveau géographique, ces 4 communes forment un bloc entre l'autoroute E411 et la frontière française. Le caractère décentré et relativement isolé est un autre trait marquant et commun aux quatre communes ardennaises. Leur caractère rural est incontestable : moins de 150 habitants par km² ainsi que leurs richesses naturelles et patrimoniales, la faune et la flore, la biodiversité, de grandes étendues de bois et forêts (massif forestier) qui leur confèrent un attrait touristique évident et un axe majeur de développement vu leurs activités nombreuses et semblables dans ces domaines. Les activités agricoles, l'élevage, la sylviculture sont aussi très prépondérantes dans l'économie locale et rurale. Les rivières, Lesse et Semois, coulent sur leur terre et les enserrrent telles des artères à l'image d'un lien indissociable.

Le déclin des commerces de proximité, un nombre élevé de cellules vides, un secteur HoReCa certes présent mais dont l'offre et la qualité ne correspondent plus aux demandes et exigences de la clientèle actuelle sont encore des traits communs à ces 4 communes. Enfin, la saturation et le manque de nouvelles ZAE, le manque d'un pôle économique majeur et novateur sont autant de freins au développement de ces entités.

La faible population, sa structure d'âge et son vieillissement, le niveau et les moyens d'enseignement, les problèmes de mobilité liés à la fois à l'étendue des communes, à la faible densité de population, aux déficits d'offres publics de transport en commun sont encore des caractéristiques communes et identiques qui justifient ce choix de ce territoire d'actions.

Comme déjà dit, dans de nombreux domaines, des collaborations existent déjà entre ces 4 communes (Académie de musique, zone de police, Maison de l'Emploi, le RAVeL, ADMR, les écoles, PiCM, Maison du Tourisme, massif forestier, futur Parc Naturel Lesse-Semois, contrats de rivières Semois-Chiers et Lesse, activités et coopérations

transfrontalières avec les 3 cantons français et Sedan...) rendant leur développement commun inévitable. Enfin, leurs moyens financiers, humains et matériels, souvent plus ténus, plaident pour une collaboration transcommunale via ce projet d'ADL de développement local. En conclusion, l'homogénéité de ce territoire transparait dans la complémentarité des 4 communes et permet d'atteindre une taille critique permettant de rendre ce projet d'ADL pertinent et cohérent.

4.2.4. Maison de l'Emploi

Existe-t-il une Maison de l'Emploi ?

- oui
 non

Quelles sont les collaborations prévues avec la Maison de l'Emploi ? Quels sont les apports de chacun (Maison de l'Emploi et ADL) dans le partenariat ?

La Maison de l'Emploi Bertrix-Herbeumont est à disposition de tous les habitants de la région, y compris ceux de Bouillon et Paliseul. Suite aux rencontres effectuées avec la responsable, il ne semble pas possible, vu le manque d'effectifs, de mettre sur pied des permanences sur les entités de Bouillon et de Paliseul. L'ADL pourrait ici jouer un rôle de relais et de lobbying auprès du FOREM. Dans le passé, un bus pour l'emploi (« TGV » pour « Travail à Grande Vitesse ») a sillonné les nombreux villages de ces quatre communes. Il pourrait revoir le jour via un projet de l'ADL. Cette initiative viendrait combler un manquement pour les populations locales défavorisées et marginalisées, les premières concernées par le chômage. La Maison de l'Emploi serait tout à fait favorable à un tel projet qui répondrait à un problème de disponibilité et de mobilité, problèmes récurrents sur ce territoire.

La Maison de l'Emploi pourrait faire parvenir à des structures décentralisées, via l'ADL, les fiches d'offres d'emploi qu'elle met à la disposition de tous via ces panneaux d'affichages. Des formations spécifiques aux demandeurs d'emploi pourraient également être mises sur pied en partenariat avec la Maison de l'emploi, le Forem et l'ADL.

4.2.5. Quels acteurs locaux privés et publics avez-vous consultés lors de la réalisation du diagnostic de territoire et lors de l'établissement du plan d'action?

Secteurs	Liste
Secteur économique	Mr COOS, Mr ISTACE, S. LAMBERT commerçants Bouillon, Mr Poncelet, prés. Assoc. commerçants Bouillon, Mr de LANNOIS, rest. M. PAUPORTE, com. Paliseul Mr BOREUX, rest.- propriétaires Bouillon, N. COLLIGNON, "Espace Arduina" à Herbt, P. DURET, "Semois Aventure", G. COMES, "Comes Bois" Carlsbourg, J. ARNOULD, agri. bio, St-Médard, Y. CRUL, Domaine de la Morépire, Herbt, IDELUX C. ANSAY, agri., Bertrix M. HOUTHOOFT, SPRL HOOTHOOFT, Bertrix F. LEJEUNE, dir. "Le SAUPONT", Bertrix F. MOLINE, "Moline Habitat", Paliseul P. COLLARD, Menuiserie Collard, Paliseul
Secteur social	A. FONTICOLI, directrice ADMR Mr de LANNOIS, formateur à l'IFAPME F. LEJEUNE, dir. Ets Le SAUPONT, Bertrix G. DENIS, échevin de la Jeunesse, Bouillon Maison de l'Emploi, Bertrix

	<p>V. MICHAUX, prés. CCCA, Paliseul D. MICHAUX, assistante sociale, Orgéo M. JACQUEMIN, président CPAS, Paliseul R. STEPPE, Prés. CCCPH, E. ISTASSE, ass. soc. Bouillon (PCS) A. BRICHET, La Source C. ALBERT, prés. CPAS Herb. M. JORIS, prés. CPAS Bouillon Mme LALLEMAND ALE Bouillon M. ROPARS, FRW M. VERMEIREN, Forem - relations partenariales</p>
<p>Secteurs culturel et touristique</p>	<p>Mr de LANNOIS, gérant de gîtes, SI Tombeau du Géant P. DURET, "Semois Aventure" Y. CRUL, "Au coeur de l'Ardoise", Herbeumont D. BERKES, prés FED WALCAMP M. VANDENBROECK, Ferme des Fées M. ALFF, guide château M. ANSAY, JP. ANSAY, C. WENKIN, SI BERTRIX J. RENSON, C. Culturel Bertrix J. BERTAUX, MDT Chiny M. DEWIT, MDT Bouillon MM PROPS, DAEMS, CLEBANT, SI Bouillon MM HALLET, MAQUA, DUBOIS et WACHTER et MONFORT, respectivement des SI de Dohan, Corbion, Poupehan et Rochehaut M. ZORRILA, Semois Kayak, M. GOURMET, karting Bouillon Mme BOEGEN, Kayaks Les Epinoches, M. DOFFAGNE, petit train Caroline</p>
<p>Secteur public</p>	<p>BOUILLON : Mr ISTACE, cons com, G. DENIS, échev. M. COLLARD, receveur com M. GILLARDIN, Plan Ancrage M. TASSIN, projet ADL, M. LAFFUT, cons. logement M. GROSVALET, coord. PCDR et Agenda 21 BERTRIX : M. ROSSIGNOL, échev., M. HOLTZEIMER, échev. R. FRANCOIS, échev., M. HARDY, bourg. PALISEUL : J-M. LAMBERT, échev. C. THOMASSINT, échev. F. ARNOULD, bourg. Y. MOLINE, échev. A. CARROZZA, échev. HERBEUMONT : B. ECHTERBILLE, échev. et FRW C. MATHELIN, bourg. S. PUFFET, échev. E. WERNER, échev. M. TONON, Voies hydrauliques</p>
<p>Secteur cadre de vie - environnement</p>	<p>Mélanie TASSIN, éco-conseillère, Bouillon Pierre GIGOUNON, attaché DNF Bouillon - Paliseul</p>

Mr DEOM, DNF Neufchâteau
M. WUIDAR SPW -DNF Bouillon
Corentin ROLAND, en charge du futur Parc naturel "Lesse et Semois
Patricia COLLARD, présidente Cercle Horticole, professeur
Contrats de rivière SEMOIS et CHIERS

4.2.6. Etude atouts, faiblesses, opportunités, menaces (AFOM)

Pour chacun de ces secteurs, présentez d'abord les atouts et les faiblesses, ensuite les opportunités et menaces qui ont été identifiées par l'équipe opérationnelle lors du diagnostic.

4.2.6.1. Secteur économique

N°	Atouts
ASE1	<p>Le "tourisme vert" joue un rôle important dans l'économie locale. Patrimoine forestier important et remarquable (vente de bois et chasse) avec des recettes communales importantes. Nombreux indépendants et PME/TPE de secteurs diversifiés, Horeca et construction en tête. ZAE dynamiques. Présence de nombreuses entreprises d'économie sociale. Agriculture familiale et/ou intensive. Proximité de grands axes routiers. Ligne ferroviaire ATHUS-MEUSE et TGV à Sedan. Gastronomie étoilée et de terroir. Liaison bus vers Sedan. Reconnaissance de label de salaisons (IGP) et de producteurs et de la marque "Ardenne".</p>

N°	Faiblesses
FSE1	<p>Offre commerciale peu diversifiée dans les centres urbains délocalisation, nombreuses cellules vides, commerces vieillissants et nombre en baisse. Saturation des ZAE existants et freins au développement de nouvelles zones économiques. Manque de pôles économiques novateurs. Territoire entouré de pôles commerciaux forts. Activités commerciales et touristiques peu coordonnées. Précarité du secteur agricole, diminution du nombre d'exploitations agricoles et peu de successeurs. Agriculture peu diversifiée (élevage dominant), peu de bio. Offre de transports publics très faibles et mauvais état du réseau routier. Déficit d'information sur les commerces. Non reconnaissance de l'axe Liège-Reims, N89, au niveau du SDER.</p>

N°	Opportunités
OSE1	<p>Projet de création d'une ZAE à Menuchenet. Création d'une ADL. Développement d'une politique énergétique renouvelable - matière première de la forêt (manne verte). Développement des circuits courts et intérêt pour les produits locaux et de terroir.</p>

Développement de la technologie aux services du client (commerces "surprenants et/ou originaux", proximité et convivialité).
Mise en place d'une coordination locale de mobilité.
TGV à Sedan
Pont entre entrepreneuriat et enseignement (T&P, Forem-Bois, Forem-Tourisme...)
Pôle de Libramont (effet levier).
Financement d'actions de développement économique (PCDR et ateliers ruraux, Agenda 21, CGT, ...
Diversification et/ou conversion bio.
Développement du réseau de bureaux partagés SMILE (NGE).
Proximité avec Communauté de communes des 3 cantons et de Sedan.

N°	Menaces
----	---------

MSE1

Attractivité de plus en plus forte des pôles voisins (Libramont, Sedan, La Roche, Durbuy, GDL ...).
Diminution de l'offre de transport (SNCB, TEC, ...).
Faible taux de reprises des exploitations agricoles et manque de repreneurs
Disparition des commerces de proximité.
Désindustrialisation et délocalisation des activités (vers Corettes 2).

4.2.6.2. Secteur social

N°	Atouts
ASS1	<p>Présence d'entreprises d'économie sociale. Présence de maisons d'accueil (jeunes, parents ou adultes en difficulté, handicapés, enfants en bas âge, MR, MRS). 1 Maison de l'Emploi. Nombreux services sociaux : ADMR, organisme de lutte contre l'endettement, PCS, ... Présence d'une AIS pour les 4 communes, d'une société de logements sociaux, d'habitations protégées. Présence de service de transport alternatif (Locomobile). PICM et PCM. Prix des terrains et de l'immobilier inférieur à la moyenne régionale. CCCA, CCCE, CCCPH.</p>

N°	Faiblesses
FSS1	<p>Chômage assez élevé voire très élevé pour les jeunes et les + de 50 ans Désertification médicale (généraliste). Nombre important de RIS. Une seule Maison de l'Emploi avec 2 agents. Faible niveau de revenu. Mobilité et offre insuffisante des TEC. Isolement, éloignement vis-à-vis de services (hôpitaux, Pouvoirs Locaux, ...). Vieillesse relative de la population et non croissance à faible croissance de celle-ci. Vétusté de nombreux logements et peu de logements pour les jeunes ménages, de transition, tremplin. Peu de places en crèche. Services d'aide à domicile trop sollicités. Hausse relative des prix de l'immobilier. Baisse des demandes de permis de bâtir.</p>

N°	Opportunités
OSS1	<p>Plan de cohésion social sur 3 communes. Projet de résidence service à Bertrix (10 maisons). Entreprise d'économie sociale (ressourcerie...) Projet de Maison de la Citoyenneté (Bouillon). Densification des espaces près des transports en commun et des services. Disponibilité de foncier.</p>

N°	Menaces
----	---------

MSS1

Paupérisation grandissante.
Isolement grandissant dû aux problèmes de mobilité.
Manque de logements locatifs pour personnes isolées, jeunes et jeunes ménages.
Augmentation du nombre de RIS à partir de janvier 2015(nouvelles mesures ONEM).
Pertes d'emplois et exode rural notamment des jeunes.
Projets de création de lotissements vidant les centres.
Hausse des prix du foncier et immobilisation par les agriculteurs.

4.2.6.3. Secteurs culturel et touristique

N°	Atouts
ASCT1	<p>Grands pôles touristiques de renommée internationale (vallée de la Semois et de la Lesse, océan vert, patrimoine architectural et naturel, attractions culturelles, touristiques et sportives nombreuses, infrastructures nombreuses et variées...).</p> <p>Centres culturels et de loisirs existants et 1 nouveau centre culturel à Bertrix, bibliobus, bibliothèques et musées.</p> <p>Marchés du terroir .</p> <p>Académies de musique renommées.</p> <p>Nombreuses associations, clubs sportifs et confréries dynamiques.</p> <p>Histoire de la culture du tabac.</p> <p>2 contrats de rivière.</p> <p>2 Maisons du Tourisme et nombreux SI et OT.</p> <p>Développement d'un tourisme sportif, notamment "TRAIL".</p> <p>Marque "Ardenne" et label "Wallonie Destination Qualité".</p>

N°	Faiblesses
FSCT1	<p>Vieillesse des infrastructures touristiques et non adaptation de l'offre à la demande.</p> <p>Diminution des nuitées depuis 30 ans.</p> <p>Trop peu d'infrastructures pour les activités de tourisme vert, culturel et sportif.</p> <p>Manque de cohérence, de coordination et de lignes directrices entre les différents acteurs du secteur touristique, trop de SI et OT.</p> <p>Manque d'activités et d'animations en dehors de la saison touristique.</p> <p>Evolution vers un tourisme de courts séjours.</p> <p>Peu de mobilisation des associations.</p> <p>Voies lentes (RAVeL) peu développées.</p> <p>Déficit d'accueil des populations locales, peu de connaissance des 2ème et 3ème langues.</p> <p>Trop d'activités détenues par des non-locaux.</p>

N°	Opportunités
OSCT1	<p>Projet d'1 Parc naturel Lesse et Semois et finalisation de l'étude de valorisation du massif forestier « Semois et Houille » (concepts touristiques forts).</p> <p>Renommée internationale de personnages historiques: Godefroid de Bouillon, Paul VERLAINE, Serge REDING, Madeleine OZERAY, RIMBAUD, de GERLACHE, PIERLOT...</p> <p>Proximité des Ardennes françaises et volonté de part et d'autre de mettre en place des collaborations (3 cantons - Sedan).</p> <p>Intérêt accru de la population pour le développement d'un tourisme local, régional et responsable en fonction de la demande (développement de l'éducation à la nature).</p> <p>RAVeL (LEADER) Carignan-Florenville-Herbeumont-Bertrix.</p>

Plan d'étude AGORA et développement d'un tourisme sportif (TRAIL).
Concept de "Bertrix = Porte de la Semois" à développer.

N°	Menaces
----	---------

MSCT1

Perte d'attractivité touristique.
Concurrence du tourisme international.
Concurrence des autres pôles touristiques voisins.
Perte de la clientèle française (ouverture des commerces le dimanche à Sedan).
Difficulté de financement des projets touristiques et culturels.
Natura 2000 (paralyse et frein du secteur touristique).
Avenir de l'archéoscope à Bouillon.

4.2.6.4. Secteur public

N°	Atouts
ASP1	<p>Bonne couverture de l'enseignement jusqu'au niveau secondaire supérieur. Bonne collaboration des communes entre elles via différents outils de développement et PCDR actifs. Population en croissance (sauf Bouillon). PICM et PCM . Population attachée à son terroir, à son territoire et à son identité. Présence de CCCA, CCCE, CCCPH. Gares et liaison ferroviaire ATHUS-MEUSE. Proximité de grands axes routiers et du TGV à Sedan. Liaison bus vers Sedan les jours de marchés. Revenus-recettes communales liés à la vente de bois et chasse. Réserves foncières.</p>
N°	Faiblesses
FSP1	<p>Éloignement des établissements d'enseignements supérieur et universitaire. Pas d'organisme de formation qualifiante. Mobilité - manque d'accessibilité des villages en transports en commun. Baisse de fréquentation d'écoles. 1 seule ME pour les 4 communes. Peu de vision pour un enseignement en rapport avec l'Horeca, tourisme, bois.</p>
N°	Opportunités
OSP1	<p>Centres de compétence Forem-Tourisme, Forem-Bois et T&P. Attachement de la population à son terroir. Importance de la N89 comme liaison entre Liège et Reims. Mise en place d'un PICM et PCM. Création d'alternative à l'automobile (voies lentes, ...).</p>
N°	Menaces
MSP1	<p>Fuite des jeunes ménages, des diplômés et baisse des rentrées fiscales. Alourdissement des charges sociales dû au vieillissement de la population et/ou à sa paupérisation. Problèmes d'accès à l'enseignement supérieur + frein à la formation et à l'emploi. Fermeture d'écoles primaires et secondaires. Diminution du nombre de lignes TEC et arrêts SNCB.</p>



4.2.6.5. Secteur cadre de vie - environnement

N°	Atouts
ASCE1	Patrimoine naturel remarquable et riche («Océan Verts» = 90 % du territoire), zones Natura 2000 étendues et riches, nombreux sites de grands intérêts biologiques, rivières de renom et ruisseaux nombreux.
ASCE2	Patrimoine bâti ancien et remarquable, de renommée internationale et culturelle
ASCE3	Cadre de vie bucolique, paysages remarquables.
ASCE4	Nombreuses activités ludiques, touristiques et sportives, zones de baignade identifiées de bonne qualité...
ASCE5	Espaces disponibles.
N°	Faiblesses
FSCE1	Espaces publics peu accueillants et vieillissants, richesses naturelles mal mises en valeur et difficulté de développement des zones protégées (administration).
FSCE2	Taux faible de zones urbanisables.
FSCE3	Difficultés d'harmonisation des activités entre le cadre de vie et le développement économique.
FSCE4	Relief accidenté et rudesse du climat, région partiellement décentrée et isolée.
N°	Opportunités
OSCE1	Création d'un "Parc Naturel Lesse et Semois" (8 communes) et reconnaissance du massif forestier "Semois-Houille".
OSCE2	Développement d'un tourisme durable, cohérent et de lignes directrices fortes adaptées à l'environnement.
N°	Menaces
MSCE1	Perte d'identité du cadre de vie par un tourisme mal géré.
MSCE2	

Développement de lotissements et de constructions en ruban entraînant une dispersion de l'habitat et le siphonnage des centres urbains.

MSCE3

Perte d'activités et d'attractivité du territoire.

MSCE4

Zone géographique partiellement décentrée et isolée géographiquement.

4.3. Définition des priorités

Listez ci-dessous les différentes priorités (6 maximum) retenues par les acteurs locaux :

N°	Intitulé
1	MAINTENIR ET FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES COMMERCES LOCAUX ET DE L'HORECA
2	STIMULER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE
3	SOUTENIR ET DEVELOPPER LE SECTEUR TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

4.4. Fixation des objectifs et des actions

4.4.1. Quel est le programme du plan d'actions relatif au projet de développement ?

Déclinez vos priorités en objectifs et actions.

4.4.1.1. Priorité 1

1 MAINTENIR ET FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES COMMERCES LOCAUX ET DE L'HORECA

4.4.1.1.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	<p>1. Soutien de l'activité commerciale et de l'Horeca existants</p> <p>Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)</p> <p>FSE1</p>
2	<p>2. Soutenir l'agriculture au travers de la diversification agricole, de la valorisation du savoir-faire local, des produits locaux et des marchés de terroir</p> <p>Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)</p> <p>OSE1</p>

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	<p>1. Encadrer les associations des commerçants existantes et favoriser l'émergence de nouvelles associations en vue d'une mise en réseau et d'échanges d'actions et de bonnes pratiques entre les commerçants des 4 communes.</p>	1

Description du projet

Une association de commerçants est un outil indispensable pour leur permettre de se rencontrer, d'échanger et d'élaborer des projets pour pérenniser leur enseigne. De nombreux petits commerçants connaissent de grandes difficultés financières et beaucoup doivent fermer leur porte. Mis à part à Paliseul, il existe un nombre important de cellules vides et le nombre de cesse de s'accroître d'années en années. La mise en réseau des commerçants et des artisans est déterminante pour créer une émulation de chacun et amener une plus-value en ce qui concerne le réseautage.

Seules deux des quatre communes, Bouillon et Bertrix, possèdent une association de commerçants. A Paliseul, il existe une volonté d'en créer une. Par contre à Herbeumont, les commerçants ne sont pas suffisamment nombreux pour soutenir la réalisation d'un tel projet. De plus, les associations existantes connaissent des difficultés d'organisation et de dynamisme. Il apparaît au vu des différents contacts déjà noués avec certains commerçants, que beaucoup ne sont pas convaincus de l'opportunité que peut représenter cette mise en réseau.

L'objectif de ce projet sera d'encourager et de stimuler les commerçants à se fédérer pour obtenir une plus-value de travail grâce à ce réseautage. Le projet consistera, d'une part, à aider à la mise en place d'une structure représentative au sein des communes qui n'en possèdent pas. D'autre part, il s'agira de dynamiser les associations existantes notamment en mettant en avant leur savoir-faire. Elles pourront ainsi servir d'exemple et de relais pour aider à la création et à la structuration des deux autres en mettant en avant les « bonnes pratiques » sur lesquelles s'appuyer pour mettre en place l'association. Enfin, il s'agira de mettre en réseau les différentes structures ainsi créées et d'élaborer des projets communs pour dynamiser l'ensemble des commerces du territoire.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est d'abord de pérenniser le tissu commercial existant et de garder ainsi le taux d'emploi actuel. Ensuite, il s'agira de faire vivre ce réseau et de créer une dynamique susceptible d'attirer de nouvelles activités sur l'ensemble du territoire qui seront porteuses d'emplois nouveaux.

Public concerné

Les commerçants locaux et leurs employés ainsi que l'ensemble du public qui touche à ce tissu, le secteur HORECA, les clients et les prestataires de services à caractère commercial.

Porteur du projet

L'ADL et les commerçants locaux

Rôle de l'ADL

Soutien à l'organisation pour la mise en place des différentes structures.
Aide dans le volet administratif de la structuration.
Soutien pour la pérennisation des activités des associations et aide à la mise en réseau des associations.
L'ADL aura comme objectif de permettre un meilleur dialogue entre tous les commerçants des différentes associations. Avant de vouloir réunir tous les acteurs, il sera impératif de comprendre les difficultés de chacun et les possibles sujets de discorde.
Elle organisera des réunions, des tables rondes sur des thèmes spécifiques pour répondre aux attentes de chacun. Ces réunions devront favoriser les échanges entre eux, développer des partenariats et envisager des projets. L'essentiel étant de permettre de pérenniser et/ou créer une association.
Ensuite, il s'agira de mettre ces associations en réseau pour construire une stratégie globale de développement du commerce en y associant des projets novateurs et originaux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'ensemble des acteurs concernés (qu'ils soient publics, privés ou associatifs) aura comme principal rôle celui de participer aux réunions et d'y investir du temps, dans une démarche d'ouverture et de collaboration « win-win ». Ils devront contribuer à l'élaboration de la stratégie collective en y apportant des idées dans une dynamique de développement de leur activité et du territoire.
Les Collèges communaux, représentés par les échevins en charge du commerce et du Tourisme, apporteront leur vision politique de la dynamique commerciale à développer, un soutien éventuel et les réponses aux questions soulevées. Ils pourront aussi être un relais au niveau provincial et régional vis-à-vis des demandes des commerçants.

Grandes étapes de réalisation prévues

Les seules étapes seront les réunions programmées et les avancements constatés au cours de celles-ci.

Coûts estimé et mode de financement

Pas de budget spécifique à prévoir outre ceux requis pour l'organisation de réunions entre commerçants. Ils pourront être prévus par les associations elles-mêmes.

2

2. Développement d'outils spécifiques de promotion des commerces locaux et HORECA

1

Description du projet

L'ADL souhaite soutenir les dynamiques locales et créer une appartenance au territoire en développant les outils nécessaires à la promotion des commerces, des entreprises et des artisans locaux. Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un guide économique, un site internet et une newsletter.

Un guide économique peut représenter un formidable outil de développement tant au niveau commercial qu'au niveau touristique et permettre une mise en valeur du tissu commercial du territoire. Divisé en différentes thématiques contenant la liste exhaustive des commerces, des entreprises et des artisans classés par secteur et par ordre alphabétique, il sera aussi un outil d'information et de présentation pour les nouveaux habitants, voire même pour les touristes et pourquoi pas pour les nouvelles entreprises.

Le projet implique un véritable travail de collecte, de vérification et de classement de l'information.

Parallèlement, et calqué sur son mode de présentation, un portail internet multilingue sera créé et mis en ligne. Ce site aura un lien avec le site internet des communes mais sera entièrement consacré aux commerces, aux entreprises et aux artisans. En plus de la liste reprenant l'ensemble des activités, le site sera complété par une newsletter mensuelle présentant notamment une activité phare de chaque commune, d'un artisan ou d'une entreprise.

Grâce à cette action, l'ADL disposera d'un outil de recherche et de classement des entreprises permettant un contact direct et une vue d'ensemble du maillage économique pour l'aider dans ses missions notamment d'aides aux porteurs de projets, aux investisseurs et indépendants.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif vise à ce que tous les acteurs concernés, les habitants, les entrepreneurs, les touristes, puissent identifier et découvrir l'ensemble des activités du territoire couvert par l'ADL. Ainsi, ils pourront faire appels plus aisément à des entreprises ou artisans locaux et aideront au maintien de l'offre commerciale et de services. Cela permettra également le développement des activités économiques. Enfin, en améliorant cette communication entre eux, des partenariats pourront se mettre en place, engendrant la création de nouvelles activités qui soutiendront la création d'emplois.

Public concerné

Les commerçants, les indépendants, les artisans et l'ensemble des acteurs économiques du territoire ainsi que les habitants et les touristes.

Porteur du projet

Les échevinats économiques des communes et l'ADL.

Rôle de l'ADL

- Rencontrer les associations de commerçants, les artisans et les indépendants et soumettre le projet à leur approbation, le modifier suivant les attentes de chacun. Collecter toutes les informations par rapport aux activités à publier.
- Réaliser un cahier des charges pour la création du guide ainsi que pour la création d'un site internet.
- Participer à l'élaboration des deux outils et les mener à leur terme.
- Animer le site internet et le mettre à jour.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

IDELUX fournira les renseignements sur les entreprises. Les indépendants, commerçants et autres fourniront les données nécessaires. Les échevinats respectifs auront un rôle d'avis dans les lignes directrices du guide et du site internet.

Il participera également financièrement à la mise en place de ces deux outils. Les commerçants, les indépendants et les artisans participeront à l'élaboration de l'outil et à sa mise en œuvre. Ils participeront également à l'animation de celui-ci en proposant des activités à mettre en valeur.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Réunions de premiers contacts et mise au point des objectifs : 3 mois
- Réalisation des cahiers des charges et lancement des appels d'offres : 6 mois
- Mise en place et création du guide et du site : 6 mois

Coûts estimé et mode de financement

25.000 euros .

3

3.Réaliser un cadastre des commerces et de l'HORECA et lutter contre les cellules vides en mettant en place des actions spécifiques.

1

Description du projet

Cette action visera à dresser une liste exhaustive des surfaces commerciales, des activités HORECA et autres activités économiques présentes sur l'ensemble du territoire couvert par l'ADL. La liste ne s'arrêtera pas aux seules surfaces en activités mais elle comprendra également les cellules commerciales vides liés au secteur et celles qui auraient changé de statut durant ces dernières années. On pense aux nombreuses surfaces commerciales qui ont été transformées en appartement nuisant au développement des activités commerciales des « hyper-centres ».

L'objectif est de pouvoir apprécier l'offre présente sur le territoire, analyser la problématique des « poches vides » et assurer une occupation optimale de ces surfaces en répondant le plus adéquatement possible aux demandes afin de relancer l'activité commerciale et touristique. Cet inventaire permettra d'étudier l'évolution du commerce dans les centres, de dresser un état des lieux des disponibilités mais également de connaître l'état du bâti de l'ensemble des commerces et établissements HORECA. Pour toutes les cellules, il s'agira de collecter les données sur la superficie, l'aménagement, le loyer, les contacts, les raccordements (internet, tv, gaz, eau, ...) avec des photos. De plus, un relevé cartographique permettra de visualiser les lieux. Le cadastre pourrait ainsi être complété par des remarques sur de possibles interventions à réaliser afin d'harmoniser les lieux. On pense à divers types d'interventions :

1. entretien léger consistant en un nettoyage, éventuellement par sablage suivi d'un rejointoyage et une remise en peinture,
2. rénovation lourde visant le remplacement des châssis ou le remplacement de la toiture, la réfection des parements, ...
3. recomposition des rez-de-chaussée commerciaux pouvant aller jusqu'à retravailler la composition générale du bâti et envisager, s'il se doit, un remembrement des surfaces.
4. D'autres actions spécifiques telles qu'habiller les devantures, instaurer une prime communale à l'ouverture de commerces de proximité,...

Enfin, une fois le répertoire constitué, une mise à jour s'imposera afin d'assurer une veille des arrivées et des départs. L'objectif sous-tendant ce cadastre est de mettre en œuvre une politique de valorisation des façades et des locaux de l'ensemble du bâti.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La relance de l'activité commerciale est un vecteur de soutien et de développement de la création d'emplois. Avoir un regard objectif sur l'offre et lutter contre les cellules vides favorisent la relance de l'activité économique et touristique.

Public concerné

Les commerçants, le secteur HORECA dans un premier temps ainsi que les indépendants à la recherche d'une implantation, puis les habitants et l'ensemble des visiteurs des communes du territoire.

Porteur du projet

L'ADL portera le projet

Rôle de l'ADL

L'ADL sera cheville ouvrière du projet. Tout en s'articulant sur un partenariat avec le service urbanisme des 4 communes et des projets semblables déjà développés dans d'autres communes, elle établira la liste complète de ce répertoire et mettra en œuvre la communication adéquate envers les publics concernés et intéressés que sont les propriétaires de surfaces commerciales, les commerçants actuels ou les futurs acquéreurs.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les différents services «Urbanisme », secondé par un architecte, aideront l'ADL dans l'établissement de critères de qualité du bâti et des possibilités d'amélioration de celui-ci.
 IDELUX et l'UCM informeront l'ADL sur les terrains disponibles, les notaires et les agences immobilières sur les surfaces vides.
 Les Collèges communaux devront décider de la mise en place d'une politique de recomposition de l'offre des rez-de-chaussée commerciaux en activant des outils adéquats comme des aides à la rénovation des façades, des intérieurs, des habillages de devantures ou de l'installation de nouveaux commerces. Des conventions avec les propriétaires devront également être passées afin de maintenir l'état de l'offre et du bâti.

Grandes étapes de réalisation prévues

- # Collecte des données pour l'établissement du cadastre : 5 mois
- # Mise au point avec des architectes et les services de l'urbanisme pour évaluer les améliorations possibles : 2 mois
- # Etablissement avec les Collèges d'une politique d'aide au développement des commerces : 3 mois
- # Contact avec les propriétaires et mise en place d'outils de communication pour la publication du cadastre : 6 à 9 mois.

Coûts estimé et mode de financement

Pas de budget spécifique.

4

Mise en place d'un comité de développement «circuits courts / filières courtes et produits locaux » pour favoriser l'achat local

2

Description du projet

L'essor des produits locaux, des filières courtes et des marchés de produits du terroir font aujourd'hui parties du développement économique de nombreux territoires. Ils fleurissent un peu partout mais leur multiplicité et souvent leur manque de structuration et de professionnalisme peuvent amener à un déclin du développement voire à une certaine banalisation du concept pouvant engendrer un désintérêt des habitants et des clients. Ce constat émane d'une série de « personnes ressources », producteurs locaux, autorités communales, clients qui se sont inquiétés de la situation actuelle.

Pour éviter ces écueils, l'ADL mettra en place un comité réunissant des producteurs locaux, des « personnes ressources » et des représentants des 4 communes. Il s'agira de réfléchir au devenir du secteur et aux moyens de le pérenniser. Les objectifs seront de réfléchir et de proposer des projets ayant pour but de professionnaliser l'offre en matière de produits locaux ainsi que des actions de valorisation des circuits courts, permettre la rencontre entre les producteurs et les consommateurs, structurer l'offre en matière de produits de terroir, de développer des labels existants, etc.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Action de soutien au maintien de l'emploi existant dans ce secteur, voire la création d'emplois directs ou indirects dans la filière.

Le groupe pourrait jouer un rôle dans la création d'activités si des besoins particuliers sont identifiés.

Public concerné

Producteurs locaux, restaurateurs, habitants, touristes, ...

Porteur du projet

ADL

Rôle de l'ADL

Dans un premier temps, l'ADL ira à la rencontre des producteurs afin de connaître leurs besoins et leurs activités et les inviter à participer au comité. Elle contactera les « personnes ressources » disposant de connaissances suffisantes pour aider les producteurs dans leurs réflexions. Ensuite, elle mettra sur pied ce comité et initiera la réflexion en la matière, mènera les débats et les échanges en vue d'apporter des idées de projets à développer en partenariat, amènera son expertise par rapport aux marchés de terroir, accompagnera les projets en lien avec les objectifs de l'ADL, etc.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les partenaires, producteurs, « personnes ressources » et autres apporteront leurs connaissances pointues, leurs savoir-faire en la matière et prendront un rôle actif dans la mise en place de projets pour dynamiser l'ensemble de la filière. Les communes seront aussi présentes pour relayer l'ensemble des informations et actions envisagées.

Grandes étapes de réalisation prévues

- # Rencontres avec les producteurs et synthèse de leurs attentes
- # Recherches des « personnes ressources » et informations des différentes initiatives déjà mises en place dans ce domaine sur les territoires voisins et étrangers.
- # Mise sur pied du comité et début des échanges

Mise en place d'actions spécifiques.

Coûts estimé et mode de financement

Aucun budget nécessaire.

5

Identification des produits locaux et des artisans présents sur le territoire en effectuant un cadastre des producteurs locaux et des produits bio et locaux par la création d'un registre informatisé et actualisé pour assurer la mise à jour des données et promouvoir la filière.

2

Description du projet

Le territoire regorge d'artisans, de producteurs de produits locaux dans le secteur agricole mais ils sont souvent méconnus du grand public. L'inventaire de ces artisans, producteurs et produits locaux permettra dans un premier temps de mieux les connaître et dans un second temps de les faire connaître de tous.

Le cadastre dressé servira tout d'abord de base à un registre informatisé qui aura pour objectif une mise à jour rapide et régulière des données concernant ces artisans et leurs productions. Chaque artisan, chaque producteur disposera d'une fiche d'identité comprenant ses données personnelles, lieu de production, type de produits, lieu de vente, ...Ce relevé se devra d'être exhaustif car il sera l'outil de base à la promotion du secteur. Cette promotion fera l'objet du second volet de ce projet et pourra prendre diverses formes comme un site internet, véritable vitrine des artisans et producteurs du territoire ou des brochures promotionnelles à distribuer via les Maisons du Tourisme, les syndicats d'initiative, ...

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action d'identification et de promotion aura un effet sur la préservation et le soutien de l'activité locale et donc de l'emploi existant. De plus, si le site se développe, il pourra mettre en avant des exemples de diversification pour d'autres producteurs et amener de la création d'emplois.

Public concerné

Producteurs locaux, artisans, touristes et habitants

Porteur du projet

ADL

Rôle de l'ADL

Recherche et inventaire de l'ensemble des artisans et producteurs, création d'un registre informatisé et mis à jour, élaboration des fiches personnelles, étude et préparation d'outils de promotion et d'une vitrine adaptée aux besoins.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Producteurs et artisans : aide à la mise à jour régulière de leurs données personnelles, Maison du Tourisme et syndicat d'initiative : soutien à la promotion des produits via les liens informatiques, la distribution des outils, ...

Grandes étapes de réalisation prévues

- Contacts avec les artisans et producteurs
- Identification des produits
- Réalisation du cadastre et des fiches personnelles
- Mise à jour régulière de ces fiches
- Élaboration d'outils de promotion

Coûts estimé et mode de financement

+/- 15.000 euros

6

Développement, en partenariat avec le secteur agricole et les commerçants, de filières courtes de produits agricoles et du terroir via notamment l'ensemble des marchés du terroir du territoire

2

Description du projet

Le défi pour un territoire rural, qui souhaite appuyer son développement en remettant à l'honneur ses artisans, ses producteurs et leurs produits locaux, est de toucher la clientèle locale dont les habitudes de consommation se sont éloignées des circuits-courts locaux et magasins de villages. De plus, l'habitat dispersé et les problèmes de mobilité ne facilitent pas cette approche. Les filières courtes pourront revêtir différents aspects : mise en réseau des marchés de producteurs et de terroirs existants, création de nouveaux marchés, points de vente collectifs, vente en paniers, vitrines de promotion, choix de productions locales dans la restauration collective ou dans les commerces locaux, etc. Une concertation avec les producteurs et les commerçants donnera le tempo pour le ou les projets à mettre en route. L'enjeu pour les filières courtes sera de favoriser les liens « consommateurs-producteurs », en limitant les intermédiaires. Il permettra aussi un échange commercial plus équitable, garantissant un revenu correct et juste pour le producteur avec des garanties de qualité issues du terroir. Cette économie locale, à l'abri de l'instabilité des cours mondiaux et des délocalisations ne peut avoir qu'un effet bénéfique sur le redéploiement de l'agriculture et du commerce local.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La mise en place de filières courtes aidera les artisans et producteurs locaux à développer leurs activités et par là-même de créer si possible de nouveaux emplois directs ou indirects.

Public concerné

Producteurs et artisans locaux, distributeurs, commerces locaux, ...et les habitants et touristes

Porteur du projet

L'ADL et le comité de développement des circuits courts (voir action 4)

Rôle de l'ADL

L'accompagnement de l'ADL consistera, dans un premier temps, à favoriser la rencontre des différents partenaires autour d'intérêts communs, puis de les soutenir et de les aider dans leurs démarches de structuration et de mise en place de l'offre locale.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le comité de développement des circuits courts amènera les idées émises autour de la table
Les pouvoirs locaux et acteurs privés devront s'investir en imaginant des réponses à des besoins spécifiques (transports spécialisés, lieux de promotion, marchés communaux, changements d'habitudes pour les repas des collectivités locales, ateliers de découpe de transformation...)
Des experts apporteront leurs appuis techniques quant à la spécificité des demandes et des idées à mettre en œuvre (élevage de terroir, atelier de transformation, ...)

Grandes étapes de réalisation prévues

- Synthèse et étude des différentes propositions du comité
- Rencontres avec les partenaires publics
- Élaboration d'une stratégie en terme de développement d'une ou de plusieurs filières
- Rencontres d'experts et d'appuis techniques
- Recherche de subsides
- Mise en place

Coûts estimé et mode de financement

A définir en fonction du projet ou des projets poursuivis.

7

Création d'animations et événements en marge des marchés de terroir en vue de soutenir leur développement et la pérennisation du secteur

2

Description du projet

Des marchés du terroir sont déjà organisés çà et là sur le territoire de la future ADL. Ils sont une première réponse au développement de filières et circuits courts sur le territoire. Mais les organisateurs et participants craignent une certaine lassitude de la part du public, voire un essoufflement. Lors d'une réunion préparatoire à la création de l'ADL, des acteurs présents souhaitaient vivement une redynamisation des initiatives locales. Il s'agira de mettre en place des animations récurrentes et des événements ponctuels mobilisateurs. Une plus grande ampleur et une plus grande visibilité est souhaitable pour pérenniser l'outil et aider à un développement endogène et durable en fidélisant les populations locales et les touristes.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Permettre, par des animations et des événements, le maintien et la création d'activités pour assurer et créer de l'emploi local et durable.

Public concerné

Producteurs, artisans, habitants et touristes

Porteur du projet

ADL

Rôle de l'ADL

L'ADL mènera la réflexion, avec le comité pour le développement de circuits courts, afin de concrétiser des idées d'animations et d'événements. Son rôle sera ensuite de mettre en œuvre les activités choisies ainsi que la recherche de subsides ou sponsoring éventuels.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le comité de développement de filières courtes réfléchira aux animations et événements.
Les pouvoirs locaux permettront la mise en place et la bonne marche de ces activités. Les partenaires privés aideront financièrement au développement de ces animations.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Réflexions et débats menés pour le choix des activités
- Recherches de partenariats et de subsides
- Mise en place de ces activités

Coûts estimé et mode de financement

A déterminer suivant le choix des activités

4.4.1.1.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	<p>Aide au maintien et au développement des structures commerciales et de leurs activités</p> <p>Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)</p> <p>MSE1</p>
2	<p>Sensibilisation des acteurs du commerce et de l'horeca à la valorisation des produits locaux</p> <p>Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)</p> <p>OSE1</p>

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Etudier la faisabilité de la mise sur pied d'une « maternité de commerces »	1
2	Accompagnement des nouveaux commerçants (guichet unique, couveuse d'entreprises, ...)	1
3	Mise en place d'une identité visuelle commune au territoire couvert par l'ADL - image de marque à construire - marque Ardenne.	1
4	Mise en place des chèques commerces	2
5	Mise en place d'aides pour la vente de produits via les NTIC	2
6	Mise en place d'un événement propre pour la promotion des produits locaux = journée du client, fermes ouvertes	2

4.4.1.1.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	<p>Dynamisation du tissu commercial local et de l'HORECA</p> <p>Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)</p> <p>MSE1</p>

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Mise en place d'une maternité pour les commerces	1
2	Recherche de partenariats pour la mise en place de nouvelles enseignes en lien avec le tourisme et les nouveaux commerces	1
3	Aider à la mise en place d'un dialogue entre propriétaires et locataires de surfaces commerciales pour une collaboration efficace concernant la maintenance et la gestion des bâtiments. (renforcements des zones commerciales conjointes, rassemblement des cellules, ...)	1

4.4.1.2. Priorité 2

2 STIMULER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

4.4.1.2.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Faciliter l'accès à l'emploi et améliorer l'insertion socioprofessionnelle Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSP1
2	Promotion de l'ADL comme outil privilégié d'aide aux entreprises et porteurs de projets Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) OSE1

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Participation active à la plateforme des acteurs de l'insertion socio- professionnelle en vue d'actions pertinentes pour faciliter l'emploi des DEI	1

Description du projet

Le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, CSEF, de la Province de Luxembourg compte 6 plateformes partenariales dont l'objectif général est de mettre autour d'une même table l'ensemble des partenaires d'une région (opérateurs de formation et d'insertion sociale et professionnelle, structures d'accompagnement de porteurs de projets) afin de soutenir et/ou de monter ensemble des projets dynamiques d'insertion et de formation, d'échanger des idées, des bonnes pratiques ou problématiques à destination d'un public éloigné de l'emploi. C'est à la plateforme Libramont-Bouillon, qui regroupe 11 communes dont les 4 communes du territoire de la future ADL, que l'ADL participera.

Il est important que l'ADL soit présente à ces réunions pour d'une part être au courant des actualités de l'ensemble de ces partenaires et d'autre part de participer ou d'initier de nouveaux projets pour les DEI ayant trait plus spécifiquement aux problématiques liées à son territoire et à sa population.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La participation de l'ADL à cette plateforme permettra à des nouvelles idées d'émerger et d'ouvrir la porte à de nouvelles collaborations en matière de formation et d'insertion pour la mise à l'emploi des DEI.

Public concerné

Les personnes fragilisées en termes d'emplois, les DEI

Porteur du projet

La plateforme du CSEF Libramont-Bouillon est l'animatrice et la coordinatrice du projet.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura un rôle de participation à cette plateforme. Elle établira des échanges avec les partenaires et pourra initier et réaliser certains projets.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- Comme l'ADL = Participation à la plateforme, échanges avec les autres partenaires et réflexions sur de nouveaux projets.
- Le CSEF coordonnera les réunions.

Grandes étapes de réalisation prévues

Les réunions de la plateforme se tiennent 4 fois par an.

Coûts estimé et mode de financement

Aucun

2

Soutien aux différents services d'aide à la personne tel que l'ADMR pour le recrutement de candidats et la sensibilisation à ces métiers

1

Description du projet

Lors des rencontres avec les forces vives du territoire, il est apparu que les services d'aides à la personne manquaient de candidats car ils ont de grandes difficultés à recruter du personnel. En cause, semble-t-il, des réticences notamment des jeunes dues à une méconnaissance du travail et à des préjugés concernant celui-ci.

Le projet consiste à organiser des rencontres sous formes d'ateliers entre les responsables / formatrices de ces services et les demandeurs d'emploi. Ces rencontres pourront se dérouler plusieurs fois par an et auront pour objectif de faire découvrir ce secteur de travail aux DEI filière d'emploi en pleine expansion.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est de faire découvrir un secteur mal perçu et méconnu des jeunes et de les convaincre de rejoindre le personnel. Ce projet devrait à terme créer de l'emploi.

Public concerné

Les personnes fragilisées en terme d'emploi, les DEI

Porteur du projet

ADL

Rôle de l'ADL

L'ADL ira d'abord à la rencontre des services d'aide à la personne pour mettre en place les rencontres/formations. Ensuite, elle se tournera vers la Maison de l'emploi et le Forem afin de mettre en relation les possibles candidats à ces rencontres et les ADMR ou d'autres structures semblables.
Les rencontres se dérouleront au sein des services ADMR.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'ADMR réfléchira avec l'ADL aux informations et aux matières à transmettre lors de ces rencontres/formations et mettra du personnel à disposition pour encadrer ces rencontres ainsi que des locaux pour les recevoir.
La Maison de l'emploi et le Forem guideront l'ADL pour le choix des candidats à ces rencontres ainsi que pour les thèmes abordés lors de ces (in)formations.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Rencontres avec l'ADMR
- Rencontres avec le Forem et la Maison de l'emploi
- Appel aux candidats
- Mise en place des formations

Coûts estimé et mode de financement

Sera fonction de la typologie des actions mises en place

3

Aide à la mise en place de formations décentralisées à l'attention des métiers de l'accueil et du commerce

1

Description du projet

La zone délimitée par les 4 communes de la future ADL est un territoire à forte activité touristique. Mais les commerces et les activités Horeca qui y sont installés ne possèdent pas toujours le personnel formé ni les outils nécessaires pour accueillir ces touristes dans les meilleures conditions. Dans le contexte actuel où de nombreux commerces doivent fermer leurs portes, il est important de leur proposer la possibilité d'améliorer le cadre dans lequel ils travaillent et les outils dont ils disposent.

Dans un premier temps, il s'agira de rencontrer les commerçants et les acteurs de l'Horeca pour connaître leurs souhaits et leurs besoins. Mais il s'agira surtout de leur faire prendre conscience de l'utilité de formations diverses pour la bonne tenue et la pérennité de leurs activités.

Dans un second temps, il s'agira de mettre sur pied, notamment avec le Forem-Tourisme de Marche-en-Famenne, des formations spécifiques aux problématiques rencontrées sur le territoire.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif sera dans un premier temps de maintenir l'activité de ces commerçants, de la filière Horeca ainsi que l'emploi. Le projet leur permettra peut-être d'accroître leurs activités et d'engager du personnel.

Public concerné

Les commerçants, le secteur Horeca, les touristes

Porteur du projet

ADL

Rôle de l'ADL

- Rencontre avec les commerçants et le secteur Horeca
- Rencontre avec le Forem-Tourisme et recherche éventuelle d'autres prestataires de services pour les formations demandées et les thèmes abordés.
- Mise en place des formations selon un calendrier fixé auparavant.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les commerçants et le secteur Horeca permettront de trouver les thèmes et les formations nécessaires à leurs activités. Ils participeront à ces formations. Le Forem mettra à la disposition des commerçants un panel de formations en adéquation avec leurs besoins et les nécessités du marché. En fonction des thèmes choisis et souhaités, d'autres partenaires seront consultés et pourront amener leur connaissances et expertises (UCM, IFAPME, informaticiens, ...)

Grandes étapes de réalisation prévues

- Rencontre avec les commerçants et le secteur Horeca
- Recherche de partenaires et prestataires de services pour les formations
- Mise en place des formations
- Feed-back de ces formations

Coûts estimé et mode de financement

Sera fonction de la typologie des actions mises en place

4

Participation à la plateforme « Création d'activités » organisée par le Forem

1

Description du projet

Une plate-forme « Création d'activités » existe en province de Luxembourg afin d'aider des personnes souhaitant se reconvertir en tant qu'indépendant. Créée en 2006 par le Forem, elle rassemble des opérateurs qui œuvrent dans l'accompagnement des futurs indépendants. Ces structures renseignent, conseillent, accompagnent, forment à l'installation à titre principal ou complémentaire des nouveaux indépendants et assurent ensuite un suivi de ces futurs chefs d'entreprises. Les opérateurs se sont rassemblés afin de mieux coordonner leurs initiatives, en débutant leurs actions par une meilleure connaissance mutuelle : à quel moment et comment chacun des partenaires agit-il ? Cette démarche préalable a permis d'identifier les complémentarités et de travailler en collaboration afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chaque futur entrepreneur. Depuis 2010, 7 ADL se sont ajoutés à la plate-forme qui regroupe Créa-job, Challenge, le Carrefour Emploi Formation Orientation, Intégra+, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge, Centre IFAPME Luxembourg, l'UCM, le Réseau Entreprendre, La Confédération Construction Province de Luxembourg, NGE, Luxavenir (Idélux) et la Province du Luxembourg.

Cette plate-forme met à jour un dépliant, véritable outil pour le futur indépendant. Le dépliant présente les 14 opérateurs ainsi que leurs moments d'interventions : informations, préparation du projet d'indépendant, lancement de l'activité et suivi et développement de l'activité. Les nouvelles technologies ont été ajoutées. C'est ainsi que le futur créateur peut, via les QRcodes à l'arrière du document, avoir accès aux différents sites des partenaires de la Plate-forme. L'ADL se doit de participer activement à cette plateforme.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La participation de l'ADL permettra à de nouvelles idées d'émerger et d'ouvrir la porte à de nouvelles collaborations en matière de création d'activités et donc d'emplois directs ou indirects.

Public concerné

Les personnes souhaitant devenir indépendant, les futurs entrepreneurs, les DEI.

Porteur du projet

La plateforme est pilotée par le Forem.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura un rôle de participation à ces plateformes. Elle établira des échanges avec les partenaires et pourra initier et réaliser certains projets.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- Comme l'ADL = Participation à la plateforme, échanges avec les autres partenaires et réflexions sur de nouveaux projets.
- Le Forem coordonnera les réunions.

Grandes étapes de réalisation prévues

Les réunions de la plateforme se tiennent 4 fois par an.

Coûts estimé et mode de financement

Aucun

5

Promotion de l'ADL auprès des acteurs économiques

2

Description du projet

Afin d'optimiser le travail de l'ADL, il est important que celle-ci se fasse connaître et fasse la promotion de ses activités auprès d'abord, des acteurs économiques de son territoire, puis auprès de l'ensemble de la population. A cette fin, elle doit de mettre en place une campagne de communication. Des outils existent déjà, créés par la RW et mis à la disposition de toutes les ADL (film de promotion, logo, ...). L'ADL créera un site internet propre à ses activités qui intégrera les informations sur ses missions, son plan d'actions, son rôle ainsi que des informations sur les communes, répertoire des commerçants, indépendants, artisans, manifestations des commerçants, actualités de la commune et de l'ADL, appels à projets...Ce site devra être référencé sur le portail des 4 communes. D'autre part, elle publiera régulièrement une newsletter à destination des acteurs économiques, des indépendants, ...afin de leur faire part des avancées des projets et des actions en cours. Elle élaborera également des flyers de promotion à distribuer sur l'ensemble du territoire et auprès des différents acteurs économiques.

Ce projet à un but essentiel : valoriser les atouts économiques et commerciaux des 4 communes, développer une image dynamique du territoire, appuyer les porteurs de projets dans leurs démarches de développement de leurs activités.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet n'aura pas d'impact direct sur la création d'emploi mais permettra la promotion des activités économiques d'un territoire et participera au maintien et au développement de celles-ci.

Public concerné

Les acteurs économiques, les porteurs de projets et par conséquent l'ensemble des habitants du territoire.

Porteur du projet

L'ADL

Rôle de l'ADL

Celle-ci prendra en charge l'ensemble de la structuration de la campagne de communication et la mettra en place : structuration du site, recherche d'un prestataire pour la création du site et de la newsletter, élaboration d'outils de promotion (flyers, brochures, ...), contacts avec les entreprises et présentations des activités de l'ADL, ...

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'ensemble des acteurs économiques et pouvoirs publics assureront la bonne mise à disposition des informations à diffuser.

Grandes étapes de réalisation prévues

Constitution de la base de données : répertoire, infos des différents acteurs

- Élaboration du contenu de la campagne de communication : site, newsletter, flyers, brochure, conférence de presse, ...
- Élaboration d'un calendrier de campagne
- Élaboration du site et des différents outils de promotion avec trame, textes à intégrer, choix du graphisme et autres, ...
- Recherche d'un prestataire pour le site et pour les documents à imprimer
- Création et mise en route de la campagne
- Collecte d'infos et mise à jour du site, rédaction des différentes newsletters

Coûts estimé et mode de financement

25.000 euros

6

Participation aux clubs d'entreprises présents sur le territoire et réflexion sur la possibilité d'en créer un autre.

2

Description du projet

Les clubs d'entreprises regroupent les sociétés et les entreprises implantées sur les parcs d'activités économiques gérés par IDELUX. Répartis géographiquement, ils sont présidés par des dirigeants d'entreprises et animés par le conseiller d'Idelux en charge du parc. Ils se réunissent au minimum deux fois par an pour discuter de la gestion technique des parcs d'activités (signalisation, entretien des espaces verts...) et de l'offre de services à y développer (mutualisation coûts énergie, sécurité, restauration collective, crèche inter-entreprises...) pour faciliter le quotidien de l'entreprise et de leurs collaborateurs.

Pour l'instant, il existe un club sur le territoire de la future ADL qui regroupe les entreprises des parcs d'activités de Bertrix, ainsi qu'un club "privé", le C2P qui regroupe des entrepreneurs de la Province de Namur et de Luxembourg. Le projet, dans un premier temps, sera de participer à ces clubs d'entreprises afin de d'établir un contact direct et privilégié avec les entreprises représentées. Ainsi, l'ADL pourra mieux se rendre compte des réalités et des besoins de ces entreprises.

Elle étudiera également la possibilité, avec IDELUX, de créer un club d'entreprises réunissant les entreprises présentes sur les autres communes mais non impliquées dans le club existant. Cela permettra de renforcer les contacts et de dynamiser l'ensemble des entreprises autour de projets communs.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif premier ne sera pas de créer de l'emploi. Pour l'ADL, ce ou ces clubs d'entreprises, lui permettront d'être régulièrement à l'écoute des besoins de ces entreprises, l'objectif étant de pouvoir répondre à leurs besoins en termes d'accompagnements, de formations, de recherche de personnel, ...

Public concerné

Les entreprises du territoire et leurs collaborateurs

Porteur du projet

IDELUX

Rôle de l'ADL

Participation aux réunions des clubs, rencontres et écoutes des attentes des entreprises, promotion de l'ADL.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Participation aux réunions et poursuite de la dynamique déjà mise en place par IDELUX, suggestion de projets communs.

Grandes étapes de réalisation prévues

En fonction des réunions organisées.
En ce qui concerne la mise en place d'un nouveau club, il s'agira tout d'abord de voir avec IDELUX le bien fondé du projet, ainsi que les entreprises concernées et ensuite d'aller trouver chacune d'entre elles afin de leur expliquer le projet. Suivant l'analyse des rencontres, l'ADL proposera à IDELUX son soutien.

Coûts estimé et mode de financement

Aucun



4.4.1.2.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Analyser les besoins de l'offre et la demande en matière d'emploi local et envisager des réponses innovantes Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) OSE1
2	Accompagner les indépendants et les TPE/PME (insuffler l'esprit d'entreprendre) Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSE1

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Mettre en place une politique d'aménagement du territoire en lien avec les besoins des entreprises (zones adaptées)	1
2	Cadastre des entreprises afin de mettre en lumière les besoins spécifiques en matière de formations et de compétences recherchées	1
3	Mise en place d'un guichet "entreprises" pour tous les porteurs de projets, indépendants afin de leurs donner les infos et les orienter vers les bonnes personnes et bons partenaires et recenser tous les outils à disposition des PME/TP (action en lien avec l'action 3 de la priorité 1.3)	1
4	Soutenir et développer une pépinière forestière sur les 4 communes	1
5	Aider par un lobbying soutenu la mise en place d'une ZAE à Menuchenet et l'extension du zoning de Bertrix	1
6	Encadrer la transmission des exploitations agricoles en faisant un inventaire des exploitations transmissibles, des moyens et méthodes facilitant la transmission de celles-ci	2
7	Favoriser la diversification agricole par la promotion de formations du secteur	2
8		2

	Aide aux PME/TPE pour accès au financement « micro-crédit »	
9	Création d'un hall-relais pour les TPE et PME	2
10	Mettre sur pied un ou plusieurs espaces de bureaux partagés sur le territoire dans le cadre du réseau SMILE mis sur pied par NGE	2

4.4.1.2.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Augmenter l'employabilité du territoire Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) OSE1
2	Favoriser le développement économique harmonieux et durable via la mise en place de logiques de filières locales Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSE1

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Aide aux entreprises d'économie sociale pour la recherche de niches et de marchés porteurs afin de pérenniser la plus-value du secteur	1
2	Aider les petits entrepreneurs forestiers à se développer en proposant la formation et le recrutement d'ouvriers forestiers	1
3	Etudier la faisabilité d'une charte à destination des restaurateurs et producteurs locaux en vue de la mise en place d'un label en lien avec la marque « Ardenne » ou « Lesse et Semois » pour les produits du terroir	2
4	Création d'un pôle « Bois » en lien avec l'économie sociale	2
5		2

Organiser une plateforme de coordination entre les différents acteurs et usagers de la forêt (Exploitants forestiers, chasseurs, secteur public, acteurs du tourisme ...) pour favoriser les échanges et les partenariats

4.4.1.3. Priorité 3

3 SOUTENIR ET DEVELOPPER LE SECTEUR TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

4.4.1.3.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Fédérer et dynamiser l'attractivité touristique du territoire Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSCT1
2	Valoriser et améliorer les infrastructures touristiques Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) FSCT1
3	Valoriser la filière bois comme ressource phare du territoire Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE1

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Fédérer les Maisons de Tourisme présentes sur le territoire ainsi que les acteurs de terrains dont les Syndicats d'initiative et les Offices du Tourisme.	1

Description du projet

Ce projet consiste à créer un comité croisé de l'ensemble des acteurs du secteur touristique du territoire, commerçants et secteur culturel compris, afin de favoriser les échanges, adopter une stratégie collective de développement de projets, coordonner les agendas des manifestations, réaliser des économies d'échelles en recensant les besoins de chacun, mutualiser les ressources, et créer des partenariats.

Il existe sur le territoire de la future ADL, un grand nombre d'acteurs participants déjà au développement d'activités de tourisme : deux maisons du Tourisme travaillent chacune sur des zones géographiques distinctes, de nombreux SI sont présents parfois par villages, des OT également ainsi que des acteurs privés. De nombreuses manifestations culturelles sont également organisées.

L'objectif est de renforcer la synergie entre tous les pôles d'attraction pour améliorer l'accueil, augmenter la visibilité et renforcer la cohérence du territoire pour un développement optimum.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce travail de participation active, d'écoute, de rencontres et de mise en réseau n'a pas un objectif quantifiable au niveau de la création d'emplois, mais participe à la stratégie globale du développement local qui vise à maintenir les emplois existants et à favoriser la création de nouveaux emplois. Il s'agit de

maintenir voire de pérenniser des activités existantes, mais également d'augmenter l'attractivité du territoire, afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités.

L'enjeu est de créer des solidarités pour développer le potentiel de destination touristique du territoire.

Public concerné

Tous les acteurs impliqués directement voire indirectement dans le développement touristique de la commune, notamment :

- les syndicats d'initiative, les OT, les Maisons du Tourisme,
- le secteur HORECA, les commerces, le secteur culturel
- les communes (administrations et échevins du tourisme),
- les acteurs privés, les porteurs de projets, ...

Porteur du projet

ADL

Rôle de l'ADL

L'ADL rencontrera l'ensemble des acteurs du secteur et prendra connaissance des projets de chacun, des partenariats possibles, analysera des possibles économies d'échelle à réaliser. Elle mettra sur pied le comité croisé avec lequel elle construira une stratégie globale de développement en mutualisant les ressources, en y intégrant les constats du territoire, les priorités, les objectifs, les calendriers de chacun , ...

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Chaque partenaire, qu'il soit public, privé ou associatif aura comme rôle principal de participer aux réunions et d'y investir du temps, dans une démarche d'ouverture et de collaboration « win-win ». Il devra contribuer à l'élaboration de la stratégie collective en apportant des idées dans une dynamique de développement de leurs activités, mais également du territoire.

Les Collèges ou représentants de ceux-ci exposeront leur vision politique du développement touristique du territoire.

Grandes étapes de réalisation prévues

La première étape sera la rencontre avec l'ensemble des acteurs précités, puis la mise en route des réunions du comité croisé et les tenues régulières de celles-ci

Coûts estimé et mode de financement

Pas de budget spécifique à prévoir.

2

Suivi de l'étude menée par Idelux sur le redéploiement du secteur touristique de la vallée de la Semois (Herbeumont)

1

Description du projet

Les difficultés que rencontre le secteur touristique dans le bassin de la Semois ne sont malheureusement pas neuves. On remarque une diminution très significative de la fréquentation touristique qui enclenche elle-même un cercle vicieux : bon nombre d'établissements commerciaux (Horeca ou autres) n'atteignent plus les seuils de rentabilité et disparaissent, ce qui restreint l'offre et, par voie

de conséquence, l'attractivité et la fréquentation touristique de la région. La récente étude du Plan Qualité Tourisme menée sur Bouillon dans le cadre du Centre d'ingénierie touristique de Wallonie (CITW) épinglait la perte de la moitié des nuitées touristiques sur la commune de Bouillon en 17 ans. A Herbeumont, une part très significative de l'offre touristique a d'ores et déjà disparu, le phénomène s'étant encore amplifié avec la conversion de l'Eurovillage en centre d'accueil pour réfugiés.

Face à ce constat, la Commune de Herbeumont a sollicité, voici près de 2 ans, IDELUX Projets publics (IPP) afin de lui confier la réalisation d'une étude sur les pistes de redéploiement touristique pour Herbeumont au sein du bassin de la Semois.

L'objectif de ce projet sera de suivre de manière soutenue et pas à pas le déroulement de cette étude ainsi que d'analyser les conclusions apportées par IDELUX afin de mettre en place rapidement les actions nécessaires pour aider au redéploiement du secteur dans la région.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet ne vise pas directement de la création d'emplois mais le suivi de cette étude par l'ADL aura pour effet la connaissance pointue de la situation du secteur et engendrera une réactivité accrue par le lancement d'actions pour y remédier. Ces actions auront pour effet le maintien d'activités et la création d'emplois.

Public concerné

L'ensemble du secteur touristique

Porteur du projet

L'ADL pour le suivi, Idelux pour l'étude

Rôle de l'ADL

L'ADL se bornera à s'enquérir régulièrement auprès d'Idelux de l'avancée de l'étude et, à terme, de provoquer des réunions pour discuter d'actions à mettre en place avec le secteur.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Idelux mène l'étude depuis fin 2012.
Les partenaires potentiels aideront à la mise en oeuvre des projets.
Une première action a été la mise en place d'une station Trail à Herbeumont, première du genre dans un rayon de 150 km aux alentours.

Grandes étapes de réalisation prévues

En fonction de l'avancée de l'étude d'Idelux

Coûts estimé et mode de financement

Aucun

3

Cadastre des infrastructures touristiques

2

Description du projet

Dans une analyse récente, Idélux exposait une situation assez alarmante pour le bassin de la Semois : « Les difficultés que rencontre le secteur touristique dans le bassin de la Semois ne sont malheureusement pas neuves. Cette région touristique présente, de façon exacerbée, les symptômes qui affectent classiquement le secteur dans des régions rurales : vieillissement des infrastructures d'hébergement et fermeture de bon nombre d'entre elles lors du passage de génération, qualité des aménagements publics à revoir, renouvellement insuffisant de l'offre et organisation du secteur à améliorer. Il en résulte une diminution très significative de la fréquentation touristique qui enclenche elle-même un cercle vicieux : bon nombre d'établissements commerciaux (Horeca ou autres) n'atteignent plus les seuils de rentabilité et disparaissent, ce qui restreint l'offre et, par voie de conséquence, l'attractivité et la fréquentation touristique de la région. »

Afin de tenter d'endiguer le phénomène, le projet de l'ADL consistera à dresser une liste exhaustive des infrastructures touristiques du territoire. La liste ne s'arrêtera pas aux seules surfaces commerciales comme les hôtels, gîtes et autres campings ou hébergements, elle comprendra les bâtiments et les lieux où se déroulent des activités touristiques et également ceux dont le statut aurait changé ces dernières années. On pense aux anciens bâtiments à l'abandon ou espaces transformés, nuisant ainsi au développement des activités touristiques du territoire.

L'objectif est de pouvoir faire un recensement exact du nombre d'infrastructures disponibles, de leur état, de leur mode de gestion et de leur possibilité de reprise éventuelle. Cette liste permettra d'étudier l'évolution de l'activité touristique, de dresser un état des lieux des disponibilités mais également de connaître l'état du bâti. Le cadastre pourrait ainsi être complété par des remarques sur de possibles interventions à réaliser afin d'harmoniser les différents lieux. Elle sera complétée par le cadastre réalisé dans le Projet 3-Priorité 1 - Objectif 1

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La relance de l'activité touristique est un vecteur de soutien et de développement de la création d'emploi.

Public concerné

Les exploitants et acteurs touristiques, et les touristes.

Porteur du projet

L'ADL

Rôle de l'ADL

L'ADL sera cheville ouvrière du projet. Tout en se reposant sur un partenariat avec les services urbanisme des communes, ainsi que le cadastre et les services de la TVA, elle établira la liste complète de ces infrastructures.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le cadastre sera consulté ainsi que les services de la TVA.
Les services de l'urbanisme de chaque commune aideront l'ADL dans la recherche et l'établissement des données.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Collecte des données pour l'établissement du cadastre : 12 mois
- Etablissement de la liste : 3 mois

- Mise à jour régulière.

Coûts estimé et mode de financement

Pas de budget spécifique.

4

Lutter contre les abandons des infrastructures touristiques et aider à leur redéploiement et leur transmission

2

Description du projet

Pour donner suite au projet de cadastre des infrastructures touristiques (voir projet 3 -Priorité 3), il s'agira, avec les communes, de mettre en place des actions concrètes pour aider les propriétaires d'infrastructures à améliorer leur bâtiment et dynamiser leurs outils. Une politique globale devra être mise en route en concertation avec les Pouvoirs locaux. Ces actions peuvent être de plusieurs ordres. On pense à des incitants financiers pour améliorer l'état des infrastructures, les rafraichir et les rénover, aider à réaliser des audits énergétiques afin de réduire les consommations d'énergie, pour y installer des connexions wifi et internet pour les clients. Les communes pourraient aussi acheter des bâtiments abandonnés ou vétustes, les rénover pour ensuite les revendre à des futurs acquéreurs à un prix abordable. Des formations et informations pourraient également être mises en place afin d'aider de futurs candidats à la transmission d'infrastructures. Ainsi, l'ADL prendra contact avec les propriétaires des exploitations afin de les informer de l'ensemble des mesures mises en place.

Elle mettra également en œuvre une communication régulière avec les notaires, l'UCM, la chambre de commerces afin d'être informée sur les ventes, les achats, les faillites, les possibilités de transmission, les futurs acquéreurs ou candidats à l'achat d'infrastructures afin de leur donner les informations nécessaires et les aider dans l'ensemble des démarches à effectuer.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agira d'aider au maintien ou au redéploiement d'activités permettant la création d'emploi.

Public concerné

Les propriétaires d'infrastructures, les touristes

Porteur du projet

L'ADL

Rôle de l'ADL

L'ADL réunira les communes pour établir avec elles une politique générale d'aide à la rénovation des infrastructures et à leur maintien. Elle dressera la liste, avec l'aide d'architectes et des services d'urbanisme, des améliorations et travaux à réaliser pour chacune des infrastructures.

Elle prendra contact avec les propriétaires afin de les informer de l'ensemble des mesures adoptées. Elle réalisera une campagne d'information sur l'ensemble du territoire afin d'assurer la meilleure diffusion possible.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Collèges : mise en place de la politique et des modalités décidées
Architectes et services Urbanisme : aide dans l'établissement de critères de qualité du bâti et des possibilités d'amélioration de celui-ci, aide dans la collecte de données.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Etablissement avec les Collèges d'une politique globale : 3 mois
- Mise au point avec des architectes et les services de l'urbanisme pour évaluer les améliorations possibles : 6 mois
- Contact avec les propriétaires et mise en place d'outils de communication pour la publication des informations : 6 à 9 mois.

Coûts estimé et mode de financement

Sera fonction de la typologie des actions mises en place.

5

Participation au projet de « Valorisation du massif forestier de la Semois et Houille » et aide à la mise en œuvre du programme et au développement du concept.

3

Description du projet

Une étude a été réalisée en 2008 par l'UCL à la demande du SPW et du Commissariat Général au Tourisme, pour aider à la valorisation touristique des massifs forestiers en Wallonie. Huit massifs ont été ainsi désignés et un projet de reconnaissance a été élaboré pour déployer une offre touristique axée sur les richesses de la biodiversité. Il s'agit de projets innovants car ils rassemblent des partenaires issus de milieux très différents et de toute importance en terme de taille et de moyens pour construire des projets communs non limités à une commune ou une zone géographique d'une Maison du Tourisme ou d'une province : c'est le «massif» qui les rassemble.

Les trois grands principes de la construction du projet massif sont :

1. Valorisation touristique dans une perspective de développement durable et dans un souci permanent de protéger ce milieu précieux.
2. Conception du produit qui se doit d'être:
 - «englobant»: le séjour du visiteur doit être «coloré» dans son entièreté par le concept forêt;
 - «différencié»: il convient de concevoir une gamme de produits qui rencontre les attentes, les aspirations des différents segments de la demande (grand public, promeneurs, randonneurs, écotourisme, tourisme aventure,...) ;
 - «événementiel»: » il convient de créer une ligne d'événements à destination de plus grand nombre qui vont focaliser l'attention et susciter l'intérêt.
3. Spatialisation du produit : La mise en place d'une offre doit être conçue à une échelle spatiale qui, tout en restant pertinente, soit d'une ampleur crédible sur le marché touristique autre que local, c'est celle du massif forestier. Cette spatialisation passe par la délimitation de huit massifs touristiques typifiés et très caractérisés.

Aujourd'hui trois massifs ont été reconnus et les cinq autres projets sont en attente. Parmi eux, le massif forestier de la Semois et de la Houille qui s'étend entre Bouillon et Gedinne. L'ADL souhaite s'investir dans un partenariat avec le futur projet de ce massif forestier et collaborer, si besoin est, à l'ensemble des projets qui seront menés par la future structure. C'est d'abord l'occasion pour l'ADL d'établir un contact privilégié et régulier avec les responsables du projet. Cela permettra à l'ADL de mieux appréhender le projet dans son ensemble, de suivre son évolution et de pouvoir ainsi fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour du concept.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce travail de dynamique partenariale n'est pas un objectif quantifiable au niveau de la création d'emplois, mais participe à la stratégie globale du développement local qui vise à établir une cohérence au niveau du développement du territoire et donc à pérenniser des activités existantes et augmenter l'attractivité du territoire afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités.

Public concerné

Le projet de participation de l'ADL à la dynamique du massif concerne l'ensemble des acteurs, touristiques d'abord puis, plus largement, ceux dont l'intérêt est le développement harmonieux et cohérent du territoire.

Porteur du projet

L'ADL et la future structure qui mettra en œuvre le massif.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura pour mission d'accompagner la réflexion des acteurs touristiques rassemblés autour du projet du massif. De plus, en participant aux différentes étapes de réalisation des objectifs et des projets du massif, l'ADL aura pour missions de suivre le travail, de prendre des contacts avec l'ensemble des partenaires, d'envisager d'autres partenariats possibles, d'autres projets, instaurer un dialogue, stimuler les acteurs associatifs, culturels, sportifs, communaux dans la participation à certains projets, être le relais informatif auprès de tous, favoriser les échanges, ...

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Chaque partenaire, acteurs touristiques, responsables du projet du massif devront être à l'écoute des spécifications de l'évolution du projet pour en tirer les solutions à une intégration et un développement optimal de l'image et du projet de chacun.

Grandes étapes de réalisation prévues

Suivant l'avancée du projet du massif

Coûts estimé et mode de financement

Aucun

6

Participation au projet transcommunal du futur « Parc Naturel Lesse-Semois »

3

Description du projet

Description du projet :

Huit communes ardennaises, dont les 4 participant à la future ADL, Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul et Wellin sur la province du Luxembourg, Bièvre et Vresse-sur-Semois sur la province de Namur ont décidé de se réunir afin de développer leur territoire ensemble selon le concept de « Parc Naturel ». À cheval sur les bassins de la Lesse et de la Semois, le territoire

possède un patrimoine culturel et environnemental exceptionnel, l'idée est donc de constituer un Parc Naturel qui permettra de mettre en valeur les atouts de la région ainsi que de résoudre certaines problématiques liées au monde rural d'aujourd'hui.

Ces huit communes se sont réunies en Association de projet qui a pour objectif de définir les enjeux du futur Parc Naturel. Un diagnostic territorial précis élaboré en concertation avec les forces vives de la population devra permettre la mise en évidence des atouts et faiblesses du territoire. Ce diagnostic portera sur des thématiques très variées telles le tourisme, l'économie locale, les forêts, l'agriculture, la mobilité, etc... et, en général, le bien être de la population inscrit dans le respect de l'environnement qui l'entoure. Le principe général des Parcs Naturels étant de ne pas mettre la nature sous cloche mais bien d'y insérer la population afin de vivre tout en la préservant et en la valorisant.

À partir des constats tirés du diagnostic, il sera proposé une série de projets à court, moyen et long terme en vue de redynamiser, développer le territoire, favoriser les initiatives citoyennes, améliorer la qualité de la vie et de l'environnement local. Ces projets seront inscrits dans un plan de gestion sur 10 ans et les financements proviendront des communes, de la Région wallonne et de divers programmes européens.

L'ADL souhaite s'investir dans un partenariat avec le Parc Naturel et collaborer, si besoin est, à l'ensemble des projets qui seront menés par la nouvelle structure. C'est d'abord l'occasion pour l'ADL d'établir un contact privilégié et régulier avec les responsables du projet. Cela permettra à l'ADL de mieux appréhender le projet dans son ensemble, de suivre son évolution et de pouvoir ainsi fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour du concept.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce travail de dynamique partenariale n'est pas un objectif quantifiable au niveau de la création d'emplois, mais participe à la stratégie globale du développement local qui vise à établir une cohérence au niveau du développement du territoire et donc à pérenniser des activités existantes, mais également d'augmenter l'attractivité du territoire afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités.

Public concerné

Le projet de participation de l'ADL à la dynamique du Parc Naturel concerne l'ensemble des acteurs, touristiques d'abord puis plus largement ceux dont l'intérêt est un développement harmonieux et cohérent du territoire.

Porteur du projet

L'ADL et la future structure qui mettra en œuvre le Parc Naturel.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura pour mission d'accompagner la réflexion des acteurs touristiques rassemblés autour du projet du Parc Naturel. De plus, en participant aux différentes étapes de réalisations des objectifs et des projets du Parc Naturel, l'ADL aura pour missions de suivre le travail, de prendre des contacts avec l'ensemble des partenaires, d'envisager d'autres partenariats possibles, d'autres projets, instaurer un dialogue, stimuler les acteurs associatifs, culturels, sportifs, communaux dans la participation à certains projets, être le relais informatif auprès de tous, favoriser les échanges, ...

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Chaque partenaire, acteurs touristiques, responsables du projet du Parc Naturel devront être à l'écoute des spécifications de l'évolution du projet pour en tirer les solutions à une intégration et un développement optimal de l'image et du projet de chacun.

Grandes étapes de réalisation prévues

Suivant l'avancée du projet du Parc Naturel

Coûts estimé et mode de financement

Aucun

4.4.1.3.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	Développement d'un tourisme vert et culturel Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) ASE1
2	Créer des ponts avec les territoires voisins Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1) OSCT1

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Création de la maison de la randonnée	1
2	Soutien au développement de nouveaux concepts touristiques (logements dans les arbres, cabanes, roulottes, ...)	1
3	Développement, en partenariat avec les Maisons du Tourisme, de produits du tourisme culturel (billetteries communes, animations enfants, ...)	1
4	Aide à la mise en place de circuits touristiques à thèmes adaptés (histoire, faune, flore, forêt,...) entre les 4 communes en ciblant les publics spécifiques (familles, clubs motos, clubs vétérans, ...) et en les fidélisant	1
5	Mettre sur pied un événement phare pour la promotion du territoire	1
6	Coopération avec les territoires limitrophes - Créer une plateforme de discussion avec les acteurs touristiques de la Champagne-Ardenne et table ronde du tourisme	2
7	Élaboration d'un plan stratégique de collaboration en vue de mettre en place des activités transfrontalières	2
8	Activités pérennes entre les 2 châteaux, Sedan & Bouillon	2
9	Mettre sur pied une liaison entre le territoire vers Libramont et Sedan via un bus touristique	2

10

Créer des leviers avec le GDL

2

4.4.1.3.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé
1	<p>Amplifier la visibilité du territoire via la création d'activités innovantes</p> <p>Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)</p> <p>MSCT1</p>

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	Lancement d'une Etude pour la création de nouveaux produits touristiques	1
2	Etude pour le développement de circuits de mobilité douce	1
3	Créer des partenariats avec des Tours opérateurs en vue de la mise sur pied de courts séjours sur le territoire	1

4.4.2. Expliquez la conformité de votre plan d'actions avec les plans et outils de développement existants aux niveaux local et supra-local

Le plan d'actions élaboré et les objectifs de développement s'y référant ont été fixés tout d'abord après analyse précise du diagnostic de territoire, diagnostic dressé avec des valeurs et des statistiques actuelles, en se basant aussi sur les différents plans de développement existants au niveau local au sein de chaque commune. Les plans et les outils de développement communaux et transcommunaux sont déjà nombreux : PCDR, PCDN, PICM, contrat de rivière, Parc Naturel,...

Ensuite, la rencontre et le dialogue avec les acteurs et partenaires ont permis la mise en commun des informations et la valorisation des actions de chacun, étape essentielle pour promouvoir les projets de part et d'autre et de créer l'intérêt de mettre en place une démarche commune cohérente. Chaque acteur, chaque partenaire potentiel a été rejoint dans sa volonté d'évolution, son ou ses projets rencontrés et repris ou développés dans le plan d'actions de l'ADL.

Le plan d'actions mis en place par les 4 communes partenaires s'inscrit dans un schéma global qui doit amener à une vision et une cohérence plénières pour aider à l'émergence d'un véritable essor du territoire.

En ce qui concerne le niveau supra-local, l'ADL sera le relais pertinent des outils de développement proposés à l'échelon provincial, régional et fédéral voire européen dans un souci de continuité de ses actions.

4.4.3. Expliquez la conformité de votre plan d'actions avec les principes du développement durable

Pour assurer un développement durable, l'aspect économique doit prendre en compte les aspects culturels, environnementaux, sociaux et sociétaux en satisfaisant les besoins actuels de l'homme sans compromettre les besoins et ressources des générations futures. Les actions de ce plan de développement seront dans la ligne du développement durable. Au niveau touristique d'abord, les projets s'inscrivent dans le respect du patrimoine naturel exceptionnel dont bénéficie le territoire concerné, que ce soit le massif forestier, les cours d'eau, la biodiversité, la faune et la flore mais également l'entretien et le maintien des bâtis anciens renommés. Les ressources naturelles seront également préservées et valorisées en protégeant le massif forestier, en sauvegardant les ressources aquifères, en prônant la lutte contre les espèces invasives (faune et flore), en initiant et promouvant un tourisme écologique et culturel. Au niveau du développement des commerces locaux et de proximités, des PME/TPE, le plan encourage un développement local et durable pour les habitants en permettant de lutter contre une «déruralisation» du territoire, de combattre une fuite des cerveaux et des forces vives, de valoriser un territoire et un terroir, de «sédentariser» des populations qui pourraient se délocaliser, bref de permettre un développement endogène et pérenne aux services de toutes les couches sociales de la population.

L'encouragement à promouvoir et développer une filière de matériaux durables (chanvre, ouate de cellulose pour l'isolation, copeau de schiste pour lutter contre les mauvaises herbes, pas d'acidification des sols, maintien de l'humidité...) est une opportunité pour soutenir une économie endogène avec des circuits courts s'inscrivant parfaitement dans la politique de la Région wallonne de développement durable.

4.5. Mise en oeuvre et suivi du plan d'actions

Quelle structure pilotera la mise en oeuvre et le suivi du plan d'actions ?

L'ADL sera organisée sous la forme juridique d'une asbl et donc sera pilotée selon la structure imposée par cette forme juridique, c'est-à-dire une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau.

En outre, l'ensemble des pôles d'activités présents sur le territoire de l'ADL sera représenté au sein de l'ASBL via un comité de pilotage qui sera consulter dans le cadre de la mise en place et du suivi du plan d'actions. Chaque acteur a d'ailleurs été consulté pour la rédaction de cette demande d'agrément. Il s'agit de représentants du secteur touristique, associatif, culturel et sportif ainsi que des indépendants et des entrepreneurs, des enseignants, un représentant d'IDELUX, de la F.R.W., du Forem, de la CCILB, du CSEF, de NGE, des services des P.C.S, ... ainsi que des citoyens des 4 communes, actifs ou non, et des représentants des Conseils communaux.

Précisez les secteurs d'activité qui y seront représentés et, si possible, par qui :

Secteur d'activité	Représentant
Administration et politique	Chaque commune sera représentée par son Bourgmestre et deux conseillers.
Economie	Le Président du club d'entreprises de Bertrix
Touristique et Culturel	Président du SI de Bouillon
Tourisme et Culturel	Directeur du Centre Culturel de Bertrix
Tourisme et Culturel	La responsable du Syndicat d'initiative d'Herbeumont (Christine PetitJean)
Emploi et social	Directrice de la Maison de l'Emploi de Bertrix
Emploi et social	Responsable de la "Source" à Bouillon
Emploi et social	Directeur de la Maison de repos
Environnement - cadre de vie	Responsable de l'association du Parc Naturel Lesse et Semois, Corenthin Roland
Environnement - cadre de vie	Eco-conseillère de la ville de Bouillon, Mélanie Tassin
Associatif, sport et jeunesse	Directeur du centre sportif de Bertrix, Julien Hartert
Associatif, sport et jeunesse	Association des commerçants de Bertrix, Monsieur Wauthier

Expliquez son mode de fonctionnement :

L'assemblée générale se réunira une fois par an, le conseil d'administration, selon les statuts se réunira minimum 6 fois par an et le bureau s'occupera de la gestion quotidienne de l'ASBL.

En ce qui concerne le comité de pilotage optimale, les membres se réuniront en fonction en fonction des thématiques abordées. C'est ainsi que seules les personnes ou organismes directement concernés par un projet seront invités aux réunions du comité de pilotage organisées dans le cadre de la mise en place de ce projet. Les réunions seront donc organisées en fonction des besoins et de l'état d'avancement des projets.

Les partenaires ayant été associés à la réflexion lors de la réalisation de ce plan d'actions, ils seront tout naturellement conviés aux réunions de travail, de suivi et d'évaluation des projets les concernant.

4.6. Évaluation du projet

Quels sont les processus d'évaluation interne prévus pour conduire l'évaluation du plan d'actions ?

Il s'agira d'évaluer de deux manières le plan d'actions de l'ADL : une évaluation interne et une évaluation globale externe. L'évaluation interne consistera à solliciter l'avis de l'ensemble des personnes intervenant dans les projets et des partenaires concernés par la mise en œuvre du programme ainsi que le Conseil communal.

L'évaluation globale externe consistera, d'une part à évaluer chaque projet mis en œuvre au cours de l'année et faisant l'objet d'une fiche d'évaluation dans le rapport d'activité. Cette première évaluation visera à étudier l'adéquation de chaque projet en regard des objectifs du Projet de développement local ainsi que son état d'avancement, les pistes à explorer pour son développement, ...

D'autre part, l'évaluation globale portera sur l'évolution du travail de l'ADL en regard du plan d'actions : quels sont les projets en cours ?, quels sont ceux qui n'ont pas encore été mis en œuvre ?, pourquoi ?, ...

Ce processus d'évaluation n'aura pas pour objectif de sanctionner tel ou tel résultat, mais sera envisagé comme une concertation visant à améliorer le travail ou l'efficacité de l'ADL, l'enjeu et les responsabilités étant collectifs puisque le développement local est une démarche partenariale et participative.

En interne, l'ADL instaurera plusieurs processus d'évaluation afin d'ajuster son travail en cours, mais également de fournir une évaluation globale en fin d'année, et de réajuster le plan d'actions pour les années futures :

L'ADL travaille généralement en parallèle sur plusieurs projets en cours. Un premier processus d'évaluation consiste à évaluer l'état d'avancement ou la faisabilité de chaque étape au niveau de chaque projet, afin de réagir de manière adéquate en fonction des situations. Cette évaluation implique principalement un dialogue permanent entre les deux agents ADL, ainsi qu'un dialogue permanent avec les autres services de l'administration communale, avec les membres des Collèges communaux et avec les partenaires de terrain. Ce type d'évaluation est un processus dynamique et permanent qui garantit la bonne mise en œuvre des différents projets.

Ensuite, l'ADL procédera également à l'auto-évaluation « formative » en confrontant son propre travail, d'une part au travail des agents ADL de la région (participation aux ateliers du développement local animés par l'UVCW, participation au Réseau inter-ADL de la Province de Luxembourg et participation à la Plateforme ADL de l'UVCW), d'autre part aux éléments théoriques et autres exemples pratiques recueillis lors des diverses formations continues suivies par les agents.

Enfin, l'ADL rédigera chaque année son rapport d'activités sur base d'un travail méthodique d'évaluation de chaque projet du plan d'actions afin de le présenter à la structure de la Région wallonne amenée à l'évaluer.

5. Moyens de fonctionnement

5.1. Ressources humaines et moyens matériels

5.1.1. Sous quel régime de travail les agents de l'ADL sont-ils ou seront-ils employés ?

	Agent de niveau A	Agent de niveau <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	Autre personnel mis à la disposition de l'ADL	Autre personnel mis à la disposition de l'ADL
Régime de travail :	Temps plein	Temps plein		
Grade :	Directeur	Agent		
Échelle de traitement :	A1	B2		
Nom, prénom (si connu)				
Diplôme				

5.1.2. Quelles sont ou seront les missions confiées :

5.1.2.1. À l'agent de niveau A ?

Cet agent assumera la responsabilité de l'ASBL vis-à-vis des instances appelées à la gérer. Il sera chargé de la mise en œuvre du plan d'actions et sera l'interlocuteur privilégié des partenaires de l'ADL. Son travail sera structuré comme suit : 1)travail permanent de direction et d'évaluation du dispositif ADL au sein des communes, dans le respect des décisions du pouvoir politique et de la dynamique instaurée par le CA : RH, représentation extérieure de l'ADL, gestion administrative et processus d'évaluation interne et externe vis-à-vis de la DGEE. 2)travail d'élaboration et de suivi des dossiers liés à la mise en œuvre et au financement des différents projets du plan d'actions.3)travail opérationnel, sur le terrain, dans le cadre de la mise en œuvre des projets du plan d'actions.

5.1.2.2. À l'agent de niveau B ou C ?

Cet agent travaillera sous la responsabilité de l'agent de niveau 1, dans une dynamique de travail d'équipe.
 Il sera engagé sur base d'un profil de recrutement établi de manière complémentaire aux compétences de l'agent de niveau 1. Les missions qui lui seront confiées le seront également sur base de ses compétences et toujours dans une logique de complémentarité avec l'agent de niveau 1. Elles concerneront plutôt les rencontres et les relations de terrain avec les acteurs économiques (commerçants, entreprises, agriculteurs, etc.) dans une dynamique de développement commercial.

5.1.2.3. À l'autre ou aux autres agents ?

Pas d'objets

5.1.3. Comment la commune va-t-elle mettre en oeuvre un programme de formation continuée pour le personnel engagé dans l'ADL au cours des 3 prochaines années?

La Région wallonne étant liée à l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la prise en charge de l'accompagnement des ADL, l'UVCW dispense des journées de formation à l'attention des agents. Ces formations seront bien entendu suivies par les agents de la future ADL. Ils participeront également aux réunions « Inter ADL Namur -Luxembourg »
En outre, les agents ADL pourront participer à d'autres formations, ateliers, rencontres et autres forums proposés par d'autres structures (la Province de Luxembourg, Réseaulux, Idelux, la FRW, ...) dans des domaines directement liés au développement local et aux moyens d'actions des communes en la matière.

5.1.4. Quels sont ou seront les moyens matériels affectés à l'ADL ?

5.1.4.1. Locaux

L'ADL disposera d'un bureau au sein de chaque administration communale.

5.1.4.2. Matériel

L'ADL aura tout le matériel nécessaire au fonctionnement de deux agents :

- bureaux, chaises de bureau, des fournitures ;
- ordinateurs portables connectés au réseau et aux imprimantes, des logiciels de bureautique (suite Office)
- téléphones ;
- accès au fax ;
- comptes de messagerie électronique, ...

5.1.4.3. Autres

Chaque bureau sera équipé de toutes les fournitures de bureau nécessaires et les communes apporteront à l'ADL les moyens nécessaires à son fonctionnement : les frais postaux, de téléphone et d'informatique des agents, tous les documents, les écrits et les travaux de recherches régionales, universitaires du CPDT...

5.1.5. Si vous ne disposez pas actuellement des moyens nécessaires à l'activité de l'ADL (point 5.1.4), quelles sont les mesures que vous envisagez ?

5.2. Aspects financiers et comptables

5.2.1. Projet de budget détaillé de l'ADL pour l'année civile en cours et plan financier portant sur les 2 années à venir

Il s'agit d'un tableau de financement prospectif portant sur l'année civile au cours de laquelle l'agrément est demandé et les deux exercices suivants.

 Attention! Le total des dépenses doit être égal au total des recettes.

Recettes																											
Intitulés	Montants																										
	Année 1				Année 2				Année 3																		
Subvention ADL de la Région wallonne	6	8	7	7	1	,	1	6	7	0	1	4	6	,	5	8	7	1	5	4	9	,	5	1			
Points APE																											
Apports des partenaires																											
Fonds européens																											
Recettes liées aux actions											7	5	0						1	2	5	0					
Apport communal (30% min.)	3	2	0	0	0				3	2	6	3	6	,	8	3	3	2	8	6	,	2	7				
Autres recettes								0								0								0			
<i>A détailler:</i>																											
Totaux :	1	0	0	7	7	1	,	1	6	1	0	3	5	3	3	,	3	8	1	0	6	0	8	5	,	7	8

Dépenses			
Intitulés	Montants		
	Année 1	Année 2	Année 3
Frais de personnel affecté à l'ADL	9 4 1 7 1 , 1 6	9 6 0 4 6 , 5 8	9 7 4 4 9 , 5 1
Autres frais de personnel (logistique)			
Frais de matériel à amortir <i>A détailler:</i>	5 5 0 , 0	5 5 0 , 0	5 5 0 , 0
	5 5 0	5 5 0	5 5 0
Autres apports des pouvoirs publics belges			
Loyer			
Dépenses liées aux actions	1 2 5 0	1 2 6 5	1 2 9 0 , 1 7
Frais de formations	3 0 0	3 0 0	3 0 0
Frais de déplacement	3 2 5 0	4 0 9 5 , 8 6	5 1 8 3 , 8 2
Autres frais de fonctionnement	1 2 5 0	1 2 7 5 , 9 4	1 3 1 2 , 2 8
Autres dépenses <i>A détailler:</i>			
	0	0	0
Totaux :	1 0 0 7 7 1 , 1 6	1 0 3 5 3 3 , 3 8	1 0 6 0 8 5 , 7 8

5.2.2. De quelle manière envisagez-vous d'apporter une participation équivalant à au moins 30% de la subvention octroyée par la Région wallonne ?

Chaque commune partenaire participe aux frais de fonctionnement de l'ADL à hauteur de 8000 € par an, indexé à 1.99 % ce qui représente une participation de plus de 30 % de la subvention

octroyée par la Région wallonne. Les communes participent également aux frais liés à certains projets portés par l'ADL (frais variables selon les années). Les communes préfèrent ne pas octroyer de subside à l'ADL pour la mise en oeuvre de projets mais utiliser les budgets communaux pour financer les actions qui nécessitent des engagements financiers.

Amortissement du matériel :

- 2 PC Prtables : 2 x 500€

- 1 imprimante : 300 € (AIO)
 - 1 router (wifi) : 50 €
 - Divers : 300 €
- Total = 1650 avec amortissement de 550 € par an

5.2.3. Un crédit est-il prévu au budget communal ?

Oui

Commune

Bouillon

Sur quel article

De quel montant

8 0 0 0 , 0 0

Commune

Bertrix

Sur quel article

De quel montant

8 0 0 0 , 0 0

Commune

Herbeumont

Sur quel article

De quel montant

8 0 0 0 , 0 0

Commune

Paliseul

Sur quel article

De quel montant

8 0 0 0 , 0 0

Non

6. Liste des documents à joindre

Il est préférable de joindre des fichiers au format ZIP (compressé).

Si l'ADL regroupe plusieurs communes :

- La convention de partenariat conclue pour la mise en oeuvre du dispositif.

Dans le cas d'une première demande :

- L'approbation par la Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux de la création de la Régie communale autonome ou de l'ASBL

Dans le cas d'une première demande et si vous êtes une ASBL ou une régie autonome :

- Un projet de statuts

Dans le cas d'une première demande et si vous êtes une ASBL :

- La délibération du ou des Conseils communaux ayant pour objet de créer une ADL et sollicitant la demande d'agrément.

Dans le cas d'un renouvellement :

- La délibération du ou des Conseils communaux ayant pour objet de maintenir une ADL et sollicitant la demande d'agrément.

Dans le cas d'un renouvellement et que votre compte bancaire a été modifié :

- Attestation bancaire

Dans tous les cas, si vous avez d'autres documents à faire parvenir (par exemple: pour les asbl pluricommunales, les délibérations des Conseils communaux) :

- Autre document

Nombre TOTAL de documents joints

7. Déclaration sur l'honneur et engagements

Les soussignés déclarent sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.

Ils s'engagent à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à la création et au fonctionnement d'une ADL et sollicitent l'agrément de celle-ci par la Région wallonne.

Ils en acceptent le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

Commune de :

Le Directeur général,
Nom

Prénom

Le Bourgmestre,
Nom

Prénom

Commune de :

Le Directeur général,
Nom

Prénom

Le Bourgmestre,
Nom

Prénom

Commune de :

Le Directeur général,
Nom

Prénom

Le Bourgmestre,
Nom

Prénom

Commune de :

Le Directeur général,
Nom

Prénom

Le Directeur général,
Nom

Prénom

Le président :

Nom

Signature

Le président :

Nom

Signature

Le Bourgmestre,
Nom

Prénom

Le Bourgmestre,
Nom

Prénom

Prénom

Prénom

8. Protection de la vie privée et voies de recours

8.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l' Emploi et de la Recherche ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

8.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.
Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.
2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.
Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur
Tél. gratuit **0800 19 199**
<http://www.le-mediateur.be>

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

- moins de 30 ans 30-60 ans plus de 60 ans

Vous êtes :

- un citoyen une entreprise un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)
- un pouvoir local une association du non marchand une administration
- autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

- raisonnable trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

- clair et simple à remplir peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

- réclamer moins de pièces justificatives
- changer l'ordre des questions
- faire des phrases plus simples
- améliorer l'aspect visuel
- permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement
- améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)
- faciliter la sauvegarde du formulaire
- rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)
- autre

Précisez :

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

- Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».

Pourquoi n'avez-vous pas rempli le formulaire électroniquement ?

- je ne savais pas qu'il existait une version électronique ou il n'en existe pas
- on me l'a donné en version papier
- je n'ai pas confiance en l'électronique
- c'est trop compliqué
- autre

Précisez :

- Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné

Pourquoi avez-vous abandonné ?

- je ne voulais pas me créer un espace personnel
- je ne savais pas comment joindre les annexes
- nous étions plusieurs à devoir remplir le formulaire
- les pièces à joindre étaient hors format (plans, ...)
- autre

Précisez :

- Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

- oui non

Dénomination : Téléphone :

MERCI pour votre participation !